

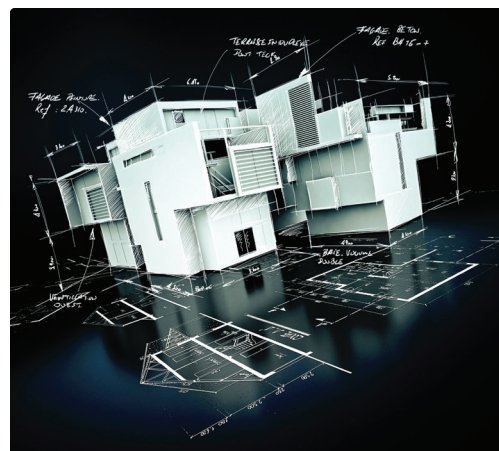


CAISSE RÉGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE

**La CRRH-UEMOA EST NOTÉE « AA » A L'ECHELLE
REGIONALE AVEC PERSPECTIVE STABLE ⁽¹⁾**

NOTE D'INFORMATION

Cette opération a été visée par le Conseil Régional de l'Épargne Publique
et des Marchés Financiers sous le numéro EOP/15-xx



EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

CRRH-UEMOA 5,85%* 2015-2025

*Net d'impôts et taxes dans tous les pays de l'UEMOA

Montant de l'émission : 18 300 000 FCFA

Prix d'émission : 10 000 FCFA

Valeur Nominale : 10 000 FCFA

Nombre de titres : 1 830 000

Durée : 10 ans

SOUSCRIPTION DU 12 AU 28 DÉCEMBRE 2015

Sgi Chef de file de placement



Membres du syndicat de placement

ATLANTIQUE FINANCE - SOGEBOURSE - AFRICAINE DE BOURSE - NSIA FINANCE et Associés - BICIBOURSE BNI
FINANCES - CITICORP SECURITIES WEST AFRICA - EDC INVESTMENT CORP - HUDSON & Cie - PHOENIX CAPITAL
MANAGEMENT (PCM) - ACTIBOURSE - AFRICABOURSE - BIBE FINANCE & SECURITIES - SGI-BENIN CGF BOURSE -
IMPAXIS CAPITAL - SGI MALI - SGI NIGER - SGI TOGO - CORIS BOURSE - SBIF

(1) La CRRH-UEMOA a été notée par l'Agence Bloomfield Investment Corporation

SOMMAIRE

i. ABRÉVIATIONS	4
ii. LISTE DES TABLEAUX	4
iii. CONDITIONS DE DIFFUSION ET DE MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION	4
iv. AVERTISSEMENT	4
I. ATTESTATIONS ET POLITIQUE D'INFORMATION	5
I.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION	5
I.2 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	5
I.3 POLITIQUE D'INFORMATION	6
II. PRESENTATION DE L'OPERATION	7
II.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES	7
II.2 CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMISSION ET DES OBLIGATIONS CRRH-UEMOA	7
II.3 MARCHÉ PRIMAIRE ET MARCHÉ SECONDAIRE DES OBLIGATIONS CRRH-UEMOA	10
II.4 AUTRES MODALITÉS	11
III. PRESENTATION GENERALE DE LA CRRH-UEMOA	12
III.1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR	12
III.2 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL	13
IV. ACTIVITE DE LA CRRH-UEMOA	17
IV.1 HISTORIQUE	17
IV.2 INDICATEURS CLÉS	17
IV.3 GESTION ET ORGANISATION INTERNE DE LA CRRH-UEMOA	17
V. SITUATION FINANCIERE DE LA CRRH-UEMOA	19
V.1 LES COMPTES D'EXPLOITATION DE LA CRRH-UEMOA	19
V.2 LE BILAN DE LA CRRH-UEMOA	20
V.3 RAPPORTS DE CONTRÔLE EXTERNE	21
VI. PERSPECTIVES ET PROJECTIONS FINANCIERES	22
VI.1 PRÉVISIONS D'ACTIVITÉS	22
VI.2 RÉSULTATS PRÉVISIONNELS	25
VII. FACTEURS DE RISQUES	31
VII.1 FACTEURS DE RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE L'EMETTEUR	31
VII.2 FAITS EXCEPTIONNELS	32
ANNEXES	33



i. ABRÉVIATIONS

BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BNP	BNP Paribas
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BSIC	Banque Sahélo-saharienne pour l'Investissement et le Commerce
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CRRH-UEMOA	Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
DC/BR	Dépositaire Central / Banque de Règlement
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FPE	Fonds Propres Effectifs
IRVM	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières
MFCFA	Millions de FCFA
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
SGL	Société de Gestion et d'Intermédiation
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMO	Union Monétaire Ouest Africaine

ii. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Tableau indicatif d'amortissement de l'Emprunt	8
Tableau 2.	Evolution du capital de la CRRH-UEMOA	13
Tableau 3.	Actionnariat de la CRRH-UEMOA	14
Tableau 4.	Evolution des financements de la BOAD de 2011 à 2014 (en milliards FCFA)	15
Tableau 5.	Comptes d'Exploitation historiques du 31/12/2011 au 30/06/2015 en MFCFA	19
Tableau 6.	Bilan historiques du 31/12/2011 au 30/06/2015 en MFCFA	20
Tableau 7.	Plan de mobilisation des ressources au cours des dix (10) prochaines années	23
Tableau 8.	Evolution de l'activité mobilisation de fonds/refinancement au cours des dix prochaines années (en MFCFA)	24
Tableau 9.	Comptes d'exploitation prévisionnels en milliers de FCFA	25
Tableau 10.	Tableau prévisionnel des emplois et ressources	27
Tableau 11.	Bilans prévisionnels 2014 – 2024	29
Tableau 12.	Principaux ratios de structure 2013 – 2024	30
Tableau 13.	Ratios prudentiels de la CRRH-UEMOA	32

iii. CONDITIONS DE DIFFUSION ET DE MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION

La Note d'Information sera disponible sans frais pour le souscripteur au siège social de la CRRH-UEMOA, auprès de ATLANTIQUE FINANCE, l'arrangeur et chef de file du syndicat de placement ainsi qu'auprès de l'ensemble des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) regroupées au sein dudit syndicat.

Elle sera par ailleurs disponible, sur le site Internet de l'Emetteur www.crrhuemoa.org, et sur celui du CREPMF (www.crepmf.org).

iv. AVERTISSEMENT

L'octroi par le Conseil Régional d'un numéro de visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée. La Note d'Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et le numéro de visa n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs. L'identification par le Conseil Régional ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances des titres.

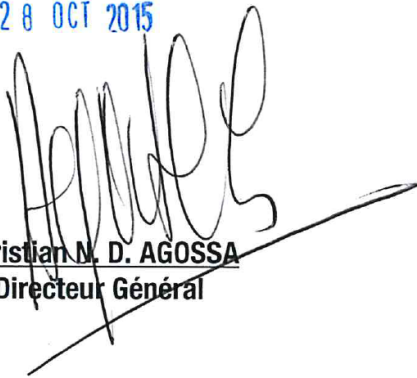
I. ATTESTATIONS ET POLITIQUE D'INFORMATION

I.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

Attestation du Responsable de la Note d'Information

Nous, soussigné, **Monsieur Christian N. D. AGOSSA**, Directeur Général de la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA), attestons que les données de la présente Note d'Information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les risques et les perspectives de la CRRH-UEMOA. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Lomé, le 28 OCT 2015


Christian N. D. AGOSSA
Directeur Général

I.2 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

I.2.1 Contrôleurs légaux des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Désignés par l'assemblée générale ordinaire du 16/07/2010, leur mandat expire après les Assemblées Générales statuant sur les comptes des exercices clos le 31/12/2015. Les cabinets MAZARS COTE D'IVOIRE et Auditeurs associés en Afrique KPMG CI sont inscrits sur la liste des commissaires aux comptes agréés en Côte d'Ivoire.

MAZARS COTE D'IVOIRE
Représenté par Mr Armand FANDOHAN
01 BP 3989 ABIDJAN 01
global@mazars.ci
Tel: +225 20 31 77 13 / +225 20 31 77 00
Fax : +225 20 21 02 78 / +225 20 21 40 50

Auditeurs associés en Afrique KPMG CI
Représenté par Mr Franck NANGBO
01 BP 3172-ABIDJAN 01
kpmgci@africaonline.co.ci
Tel : +225 20 22 57 53
Fax : +225 20 21 42 97

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Désignés par l'assemblée générale ordinaire du 16/07/2010, leur mandat expire après les Assemblées générales statuant sur les comptes des exercices clos le 31/12/2015. Les cabinets AFRIQUE AUDIT CONSULTING (AAC) Deloitte et SEC DIARRA sont inscrits sur la liste des commissaires aux comptes agréés respectivement au TOGO et au Mali.

AFRIQUE AUDIT CONSULTING (AAC) Deloitte
BP 61825-Lomé-TOGO
aac.togo@gha-exco.com
Tel : +228 22 23 21 00/ +228 22 23 21 21
Fax : +228 22 21 38 99

S.E.C DIARRA-Sarl
BP: 2111-Bamako-MALI
sam@diarrasec.com
Tél: +223 20 21 41 02 / +223 20 21 94 46
Fax : +223 20 21 68 36

I.2.2 Attestation des commissaires aux comptes

CAISSE REGIONALE DE
REFINANCEMENT
HYPOTHECAIRE DE
L'UEMOA (CRRH-
UEMOA)
CRRH-UEMOA 18,3
milliards de FCFA - 5,85%,
2015-2025

Attestation des Commissaires aux Comptes relative aux données comptables et financières contenues dans la note d'information sur l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne

Monsieur le Président,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la CAISSE REGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE de l'UEMOA (CRRH-UEMOA) et en application de l'instruction N° 36/2009 et de la circulaire N° 02-2010 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information établie dans le cadre de l'émission de l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne de 18,3 milliards de FCFA, au taux de 5,85% net l'an sur la période allant de 2015 à 2025.

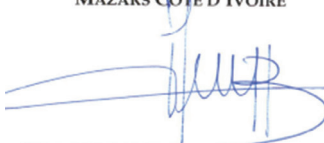
Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction générale de la CRRH-UEMOA.

Nous avons effectué les diligences nécessaires conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ces diligences ont essentiellement consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers de synthèse audités. Le rapport d'opinion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le rapport d'examen limité des comptes au 30 juin 2015 sont intégralement repris dans la présente Note d'Information.

S'agissant des données prévisionnelles présentées dans cette note d'information au chapitre VI, couvrant la période allant de 2015 à 2025, elles ont été établies sous la responsabilité de la Direction Générale de la CRRH-UEMOA. Nous rappelons que ces informations présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient, parfois de manière significative, différer des informations prévisionnelles présentées dans le cadre de cette opération. Nos diligences sur les données prévisionnelles de nature comptable et financière ont consisté à apprécier si les hypothèses retenues et décrites dans la Note d'Information constituent une base acceptable à l'établissement de ces données et à vérifier la correcte traduction chiffrée de ces hypothèses.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières données dans la présente Note d'Information.

Abidjan, le 11 novembre 2015

MAZARS COTE D'IVOIRE

Armand Fandohan
Expert-Comptable Diplômé

AUDITEURS ASSOCIES EN AFRIQUE -
KPMG CI

Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé

I.3 POLITIQUE D'INFORMATION

La politique d'information de la CRRH-UEMOA est assurée par les personnes suivantes :

M. Christian N. D. AGOSSA
Directeur Général

M. Thierry BALIBO
Responsable du Service
Comptabilité et Budget

M. Waïdi ABOUBAKAR
Directeur des Opérations

Adresse :
Immeuble BOAD
68, Avenue de la Libération
BP 1172 Lomé (République Togolaise)
Téléphone : +228 22 23 27 51 / 22 ;
Télécopie : +228 22 23 27 52 ;
infos@crrhuemoa.org

II. PRESENTATION DE L'OPERATION

II.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA) envisage d'émettre des titres obligataires (ci-après dénommés « Obligations » ou « Obligations CRRH-UEMOA »), suivant les modalités indiquées dans cette Note d'Information.

Conformément aux dispositions de l'Instruction N°36/2009 du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, relative à l'appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UMOA, la CRRH-UEMOA a sollicité et obtenu, dans le cadre de la présente opération, une autorisation d'émission auprès de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 11 mai 2015.

L'instruction n°36/2009 du 23.11.2009 du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers relative à l'appel public à l'épargne au sein de l'UMOA, fait obligation à tout émetteur, autre que les Etats et les collectivités publiques ou territoriales, qui fait appel public à l'épargne, de se faire noter par une agence de notation agréée par le CREPMF.

Conformément à ces dispositions, la CRRH-UEMOA s'est fait noter en août 2015 par l'Agence Bloomfield Investment Corporation. La fiche de notation en annexe 9 est résumée ci-dessous :

	Échelle de notation	Monnaie	Note actualisée	Note Précédente	Perspective
Long Terme	Régionale	CFA	AA	N/A	Stable
Court Terme	Régionale	CFA	A1	N/A	Positive

« Sur le long terme : Qualité de crédit très élevée. Les facteurs de protection sont très forts. Les changements néfastes au niveau des affaires, des conditions économiques ou financières vont accroître les risques d'investissements, quoique de manière très peu significative.

Sur le court terme : Certitude de remboursement en temps opportun très élevée. Les facteurs de liquidité sont excellents et soutenus par de bons facteurs de protection des éléments essentiels. Les facteurs de risque sont mineurs. »

II.1.1 Cadre de l'emprunt

Conformément à ses statuts, la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA est autorisée à émettre, en contrepartie de ses emplois, des obligations et valeurs mobilières ayant des caractéristiques analogues à celles des prêts au refinancement.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires (AGO) tenue le 11 mai 2015 a autorisé, en sa 4ème résolution, le Conseil d'Administration de la CRRH-UEMOA à procéder à l'émission d'obligations par appel public à l'épargne sur le marché financier de l'UMOA à concurrence de quarante milliards (40 000 000 000) de francs CFA pour l'exercice 2015. Elle a donné par ailleurs tous pouvoirs au Conseil d'Administration, à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à la création et l'émission d'obligations dans le cadre de l'emprunt autorisé, ceci dans des proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables, et à la constitution des sûretés y afférentes.

Par décision n° 17/11-2015/CA/CRRH-UEMOA en date du 09 novembre 2015, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA a décidé de la présente émission obligataire par appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UEMOA, pour un montant de dix

huit milliards trois cent millions (18 300 000 000) FCFA, à un taux de 5,85% l'an net de tout impôt et de toute taxe, pour une maturité de dix (10) ans (ci-après dénommée « l'Emprunt »).

II.1.2 Service financier de l'Emprunt

La centralisation du service financier de l'emprunt (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis...) sera assurée par la SGI ATLANTIQUE FINANCE qui tient par ailleurs à la disposition de toute personne qui en ferait la demande, la liste des établissements qui assurent ce service.

II.1.3 Régime fiscal

Conformément à la décision N° 002/2012/CM/UMOA/CRRH-UEMOA, issue du Conseil des Ministres de l'UMOA, relative à la fiscalité applicable aux titres de la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA), et plus précisément en son article 1 : « la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA bénéficie dans l'Union d'une exonération de tout impôt sur les obligations et autres valeurs mobilières, leurs revenus et plus-values, quel que soit le détenteur de ces titres, pour les dix (10) prochaines années ».

II.1.4 Information financière

Durant toute la vie de l'Emprunt, des exemplaires de rapport annuel, des comptes de la CRRH-UEMOA, de même que des exemplaires de ses Statuts, seront mis à la disposition des détenteurs d'obligations CRRH-UEMOA, au Siège de la Caisse. Ces informations seront également disponibles sur le site web de la CRRH-UEMOA, à l'adresse suivante : <http://www.crrhuemoa.org>.

II.1.5 Emissions assimilables

La CRRH-UEMOA se réserve le droit d'émettre ultérieurement de nouvelles obligations entièrement assimilables aux obligations, objet de la présente opération.

II.1.6 Objectif de l'Emprunt

Le produit de l'Emprunt sera utilisé, par la CRRH-UEMOA, pour ses opérations de refinancement de prêts au logement en faveur des banques de l'UEMOA qui en sont actionnaires. Onze (11) banques actionnaires issues de cinq (5) pays de l'UEMOA bénéficieront d'un refinancement adossé à cet emprunt.

Les quatre premiers emprunts de la CRRH-UEMOA, d'un montant total de 67,4 milliards de FCFA ont permis de refinancer les prêts à l'habitat consentis par vingt-trois (26) banques actionnaires couvrant les huit (8) pays de l'Union.

II.2 CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMISSION ET DES OBLIGATIONS CRRH-UEMOA

II.2.1 Dénomination de l'emprunt

L'Emprunt fera l'objet d'une émission en une tranche unique dénommée « CRRH-UEMOA 5,85% 2015-2025 ».

II.2.2 Valeur nominale et prix d'émission des titres

La valeur nominale et le prix d'émission d'une Obligation sont fixés à dix mille (10 000) de francs CFA.

II.2.3 Montant de l'émission

L'émission porte sur un volume global de dix-huit milliards trois cent millions (18 300 000 000) de francs CFA. Dans le cas d'une sursouscription de l'émission, la CRRH-UEMOA

examinera la possibilité, soit de s'en tenir au montant prévu en procédant à des réductions proportionnelles sur les souscriptions enregistrées, soit de procéder à un relèvement du montant total de l'opération. Dans ce dernier cas, une autorisation du CREPMF sera sollicitée. En cas de sous-souscription, le montant de souscription enregistré sera considéré comme le montant réel d'émission.

II.2.4 Forme des titres

Les Obligations CRRH-UEMOA sont dématérialisées. Elles feront l'objet d'une inscription en compte auprès du Dépositaire Central/Banque de Règlement.

II.2.5 Intérêt annuel

A compter de leur date de jouissance, les Obligations CRRH-UEMOA porteront intérêt à un taux de 5,85% l'an net par an.

Le premier coupon sera versé six (6) mois après la date de jouissance. Les intérêts seront calculés sur le principal restant dû en début de chaque période de remboursement.

II.2.6 Durée du placement et date de jouissance

Les souscriptions sont ouvertes du 12 au 28 Décembre 2015. Elles pourront toutefois être arrêtées, après saisine du Conseil Régional, si le montant recherché était atteint avant la date de clôture.

La date de jouissance des Obligations sera déterminée à la fin des souscriptions, de commun accord avec les Agents placeurs. Toutefois, elle ne pourra excéder huit (8) jours après la clôture de l'opération. Elle sera précisée au public par voie de presse et sur le site internet de la CRRH-UEMOA ([http: www.crrhuemoa.org](http://www.crrhuemoa.org)).

II.2.7 Amortissement

L'Emprunt sera remboursé en capital et intérêts tous les semestres sans différé à partir de la date de jouissance. Le tableau d'amortissement correspondant est présenté ci-après (en FCFA).

Tableau 1. Tableau indicatif d'amortissement de l'Emprunt

Années	Encours de début de période	Amortissement du Capital	Intérêts 5,85%	Semestrialités	Encours de fin de période
2016	18 300 000 000	915 000 000	535 275 000	1 450 275 000	17 385 000 000
	17 385 000 000	915 000 000	508 511 250	1 423 511 250	16 470 000 000
2017	16 470 000 000	915 000 000	481 747 500	1 396 747 500	15 555 000 000
	15 555 000 000	915 000 000	454 983 750	1 369 983 750	14 640 000 000
2018	14 640 000 000	915 000 000	428 220 000	1 343 220 000	13 725 000 000
	13 725 000 000	915 000 000	401 456 250	1 316 456 250	12 810 000 000
2019	12 810 000 000	915 000 000	374 692 500	1 289 692 500	11 895 000 000
	11 895 000 000	915 000 000	347 928 750	1 262 928 750	10 980 000 000
2020	10 980 000 000	915 000 000	321 165 000	1 236 165 000	10 065 000 000
	10 065 000 000	915 000 000	294 401 250	1 209 401 250	9 150 000 000
2021	9 150 000 000	915 000 000	267 637 500	1 182 637 500	8 235 000 000
	8 235 000 000	915 000 000	240 873 750	1 155 873 750	7 320 000 000
2022	7 320 000 000	915 000 000	214 110 000	1 129 110 000	6 405 000 000
	6 405 000 000	915 000 000	187 346 250	1 102 346 250	5 490 000 000
2023	5 490 000 000	915 000 000	160 582 500	1 075 582 500	4 575 000 000
	4 575 000 000	915 000 000	133 818 750	1 048 818 750	3 660 000 000
2024	3 660 000 000	915 000 000	107 055 000	1 022 055 000	2 745 000 000
	2 745 000 000	915 000 000	80 291 250	995 291 250	1 830 000 000
2025	1 830 000 000	915 000 000	53 527 500	968 527 500	915 000 000
	915 000 000	915 000 000	26 763 750	941 763 750	-
Total		18 300 000 000	4 725 000 000	19 725 000 000	

Les remboursements en principal se feront au prorata du nombre de titres inscrits aux comptes de chacun des investisseurs détenteurs de titres de la présente émission.

II.2.8 Garanties et mécanisme de sûreté offerts

Les emprunts obligataires de la CRRH-UEMOA bénéficient de l'ouverture d'un compte séquestre pour assurer le paiement des échéances. En effet, le remboursement de l'emprunt est assuré par un compte séquestre zéro débit, ouvert au nom de la CRRH-UEMOA dans les livres de ORABANK TOGO, recevant les échéances payées par les banques emprunteuses et servant uniquement au paiement des échéances des obligations émises par la CRRH-UEMOA vis-à-vis des souscripteurs.

II.2.9 Les conditions de bonne fin des opérations

L'activité de la CRRH-UEMOA bénéficie des atouts suivants qui lui permettent d'assurer la bonne fin de ses opérations :

- le nantissement des portefeuilles de prêts à l'habitat assis sur une garantie hypothécaire de premier rang consentis par les banques actionnaires au profit de la CRRH-UEMOA ;
- un mécanisme de sécurisation des échéances de remboursement des emprunts de la CRRH-UEMOA auquel tous les actionnaires adhèrent qu'ils bénéficient ou non d'un refinancement de la CRRH-UEMOA, tant au titre des engagements statutaires qu'au titre des contrats signés pour chaque opération de refinancement ;
- la qualité de l'actionnariat de la CRRH-UEMOA constituée de 50 banques commerciales de l'UEMOA, de la BOAD, première institution de financement du développement de l'UEMOA, de la BDC, institution de financement de développement de la CEDEAO et, de Shelter Afrique, institution continentale dédiée à la promotion et au financement de l'habitat en Afrique ;
- les contrôles périodiques de la CRRH-UEMOA sur la constance de la qualité et la consistance des portefeuilles nantis en sa faveur ;
- les obligations de déclaration souscrites par chaque actionnaire et auxquelles il est tenu durant toute la durée de vie des refinancements dont il bénéficie sous peine d'exigibilité anticipée.

II.2.9.1 Nantissement des portefeuilles de prêts hypothécaires de 1er rang au profit de la CRRH-UEMOA par les banques emprunteuses

Les emprunts obligataires de la CRRH-UEMOA sur le Marché Financier Régional (MFR) ont pour unique but, le refinancement des Prêts au Logement (PAL) octroyés par les banques actionnaires aux particuliers. En raison des critères d'éligibilité aux opérations de la CRRH-UEMOA, ces prêts au logement sont obligatoirement assis sur une garantie hypothécaire de premier rang et consentis à des bénéficiaires présentant toutes les garanties de solvabilité selon un système rigoureux de distribution du crédit (assurance-vie, domiciliation irrévocable de revenus, respect de la quotité cessible etc.). Les portefeuilles de prêts nantis sont surdimensionnés par rapport aux prêts consentis par la CRRH-UEMOA dans un rapport (garantie/prêt CRRH-UEMOA) de 120% ; ce qui veut dire que pour bénéficier de 1 milliard de FCFA de refinancement, il faudrait nantir en faveur de la CRRH-UEMOA 1,2 milliard de francs CFA de prêts à l'habitat respectant les critères d'éligibilité définis et faisant l'objet d'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier.

Les critères d'éligibilité des prêts à l'habitat au refinancement de la CRRH-UEMOA peuvent être consultés sur le site internet de la CRRH-UEMOA : www.crrhuemoa.org.

A ce jour, la CRRH-UEMOA détient sur toutes les banques refinancées des actes notariés de nantissement de premier rang en sa faveur, d'un portefeuille de prêts à l'habitat conforme aux critères

d'éligibilité et à hauteur de 120 % du montant du refinancement. La constitution des actes notariés de nantissement de premier rang en faveur de la CRRH-UEMOA constitue un préalable au décaissement du montant du refinancement.

II.2.9.2 Sécurisation des échéances et engagement des actionnaires

II.2.9.2.1 Sécurisation des échéances

Le paiement de chaque échéance des banques emprunteuses vis-à-vis de la CRRH-UEMOA est matérialisé, dès le départ, par la signature de billets à ordre représentatifs des échéances de remboursement de toutes sommes qui lui sont dues au titre du prêt au refinancement qu'elle a octroyé.

Dans l'éventualité d'une défaillance d'un emprunteur lors du versement d'une échéance de remboursement à la Caisse Régionale pour honorer ses obligations vis-à-vis des souscripteurs, le dispositif suivant a été prévu dans les Règles d'Intervention de la CRRH-UEMOA :

1. appel par la Direction Générale, des avances de trésorerie auprès de chaque actionnaire (liste des actionnaires en page 14 afin que soient honorés à bonne date les engagements de la CRRH-UEMOA vis à vis des obligataires ;

2. déchéance du terme du prêt pour tous les billets émis à l'ordre de la CRRH-UEMOA par la banque défaillante, lesquels deviennent par conséquent exigibles de facto ;

3. transfert de propriété des créances nanties au profit de la CRRH-UEMOA en vue d'un prompt recouvrement des créances.

L'automatisme de la mise en œuvre du mécanisme décrit ci-dessus est assurée par les engagements souscrits par les actionnaires dans les statuts et les Règles d'Interventions de la CRRH-UEMOA. Elle est contractualisée en faisant signer à nouveau les Règles d'Intervention par les banques emprunteuses lors de chaque opération de refinancement.

II.2.9.2.2 Engagement des actionnaires

Les premières garanties que constituent le portefeuille de prêts à l'habitat nanti et le mécanisme de sécurisation des échéances sont confortées par les fonds propres des actionnaires de la CRRH-UEMOA qui s'engagent, aux termes des dispositions statutaires (article 14), des Règles d'Intervention (articles 8.1 et 8.3) des contrats cadre et contrats de prêt (articles 2.3, 7.1 et suivants), à apporter à la CRRH-UEMOA, toutes les ressources dont elle aurait besoin en cas de défaillance de l'un de ses emprunteurs au moment d'honorer l'une des échéances de l'un de ses emprunts sur le marché.

En effet, les statuts de la CRRH-UEMOA disposent en leur article 14 que : « chaque actionnaire est tenu de verser à la CRRH-UEMOA, les sommes nécessaires pour lui assurer le montant de fonds propres exigé par la réglementation bancaire. Ces versements ne sont remboursés qu'après désintéressement complet des autres créanciers dans le cas d'une liquidation amiable ou judiciaire de la CRRH-UEMOA ».

Les Règles d'Intervention qui complètent les statuts et qui font l'objet d'une signature à l'entrée dans l'actionnariat et à chaque opération de refinancement, précisent en leur article 8.3.b la destination de ces concours d'actionnaires. Elles disposent que : « dans le cas d'une défaillance d'un actionnaire dans le service de sa dette à l'égard de la CRRH-UEMOA, les avances de trésorerie des autres actionnaires doivent permettre le paiement à bonne date par la CRRH-UEMOA de la totalité des sommes dues pour son compte notamment aux obligataires et au trésor public ».

Le fonctionnement de la CRRH-UEMOA intègre l'éventualité de la mise en œuvre de cet engagement des actionnaires.

Les Règles d'Intervention de la CRRH-UEMOA peuvent être consultées sur le site internet de la CRRH-UEMOA : <http://www.crrhuemoa.org>.

II.2.9.3 Qualité des actionnaires de la CRRH-UEMOA

Le capital de la CRRH-UEMOA d'un montant de 5 832 Millions de francs CFA, est détenu à 69,64% par 50 Banques et Etablissements Financiers de l'UEMOA bénéficiaires de ses refinancements et à 30,36% par des institutions financières régionales et sous régionales (BOAD, BIDC) et une institution continentale spécialisée dans la promotion et le financement de l'habitat (SHELTER Afrique). Ces dernières ne bénéficient pas des refinancements de la CRRH-UEMOA, mais lui apportent leur soutien au titre de leur vocation de promotion du développement et de l'accès à la propriété dans l'Union.

Les emprunteurs de la CRRH-UEMOA sont donc exclusivement des établissements de crédit assujettis à la loi bancaire et aux contrôles de la Commission Bancaire en plus de ceux auxquels leur qualité de société anonyme les soumet.

II.2.9.4 Contrôles périodiques par la CRRH-UEMOA sur les portefeuilles nantis en sa faveur

Au titre des dispositions des articles 7, 8, 9 et 10 des Règles d'Intervention acceptées à la souscription au capital et signées à chaque opération de refinancement, les emprunteurs de la CRRH-UEMOA s'obligent aux contrôles périodiques de l'institution.

Le respect de l'intégralité des précautions établies par les textes de base de la CRRH-UEMOA est assuré par un ensemble de contrôles réguliers et inopinés sur pièces et sur le terrain pendant toute la durée de vie des prêts de la CRRH-UEMOA. Ces contrôles énoncés à l'article 6.4 des Règles d'Intervention portent sur les créances nanties au profit de la CRRH-UEMOA et visent notamment à s'assurer en permanence de la qualité et de la consistance des garanties détenues.

Dans l'éventualité d'une dépréciation du portefeuille donné en garantie à la CRRH-UEMOA, la banque bénéficiaire d'un refinancement est tenue de reconstituer le portefeuille à due quotité. A défaut, elle doit alors racheter des obligations CRRH-UEMOA sur le marché qu'elle cèdera à la CRRH-UEMOA à titre de remboursement anticipé.

II.2.9.5 Déclarations et garanties d'accès

Au titre du refinancement consenti, l'Emprunteur procède à des déclarations périodiques à la CRRH-UEMOA permettant de suivre ses activités et son résultat en matière de prêts au logement ainsi que le montant des engagements pris sur les actifs hypothécaires à un compte autre que celui de la CRRH-UEMOA, et donne dans les documents contractuels qu'il signe, toutes les garanties de respect de toutes exigences légales, réglementaires et fiscales.

Les garanties et sécurités de la CRRH-UEMOA établissent une construction qui immunise ses opérations contre le risque de défaut de ses emprunteurs comme celui de la dépréciation des portefeuilles de créances hypothécaires qui lui sont données en garantie en raison notamment :

1. du mécanisme de sécurisation retenu dans les textes fondateurs que sont les Statuts et les Règles d'Intervention ;

2. de la qualité des portefeuilles admissibles en garantie tels que définis par les critères d'éligibilité des prêts ;

3. de la qualité des emprunteurs de la CRRH-UEMOA constituée exclusivement de banques et ;

4. du mécanisme de contrôle qui permet d'assurer un suivi régulier de la qualité de ces garanties.

La participation au capital de la CRRH-UEMOA des institutions sous régionales, régionales, et continentales de financement du développement et de promotion de l'habitat conforte ces garanties et leur mise en œuvre effective dans l'éventualité de la défaillance d'un emprunteur.

II.3 MARCHÉ PRIMAIRE ET MARCHÉ SECONDAIRE DES OBLIGATIONS CRRH-UEMOA

II.3.1 Souscription aux Obligations CRRH-UEMOA et règlement

II.3.1.1 Souscription

Pour les investisseurs désirant souscrire aux Obligations, les bulletins de souscription peuvent être retirés et déposés après qu'ils aient été dûment remplis, auprès des organismes visés ci-après :

Pays	Organismes	Téléphone
BENIN	AFRICABOURSE	(229) 21 31 88 36
	BIBE FINANCE & SECURITIES	(229) 21 32 48 75
	SGI-BENIN	(229) 21 31 15 41
BURKINA-FASO	CORIS BOURSE	(226) 50 33 14 85
	SBIF	(226) 50 33 04 91
	ACTIBOURSE	(225) 20 30 34 29
CÔTE D'IVOIRE	AFRICAIN DE BOURSE	(225) 20 21 98 26
	ATLANTIQUE FINANCE (Chef de file)	(225) 20 31 21 21
	NSIA FINANCES et Associés	(225) 20 20 06 53
	BICI-BOURSE	(225) 20 20 16 68
	BNI FINANCES	(225) 20 31 07 07
	CITICORP SECURITIES WEST AFRICA	(225) 20 20 90 70
MALI	EDC INVESTMENT CORPORATION	(225) 20 31 92 24
	HUDSON & Cie	(225) 20 31 55 00
	PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT (PCM)	(225) 20 25 75 90
	SOGEBOURSE	(225) 20 20 12 65
	SGI MALI	(223) 20 29 29 72
NIGER	SGI NIGER	(227) 20 737 818
SENEGAL	CGF BOURSE	(221) 33 849 03 99
	IMPAXIS SECURITIES	(221) 33 869 31 40
TOGO	Siège de la CRRH-UEMOA	(228) 22 23 27 51/22
	SGI TOGO	(228) 22 21 04 83

Les souscriptions recueillies par les membres du syndicat de placement seront centralisées auprès Chef de file du syndicat de placement.

II.3.1.2 Règlement des souscriptions

Les moyens de paiement (chèques, bons de virement, etc.) pourront être déposés auprès de la CRRH-UEMOA (Siège) et des organismes collecteurs.

II.3.2 Domiciliation des Obligations CRRH-UEMOA

La domiciliation des Obligations CRRH-UEMOA sera assurée par les SGI de l'Union, en relation avec le Dépositaire Central / Banque de Règlement (DC/BR). Chaque souscripteur retiendra la SGI de son choix pour la conservation de ses Obligations.

II.3.3 Négociation

Les obligations des quatre précédents emprunts de la CRRH-UEMOA font déjà l'objet d'une cotation régulière à la BRVM.

Les titres de ce cinquième emprunt feront également l'objet d'une demande d'admission à la cote de la BRVM dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date de clôture de l'émission.

II.3.4 Refinancement BCEAO

Par décisions en date du 06 mars 2013, le Comité de politique Monétaire de la BCEAO a admis les titres des emprunts « CRRH-UEMOA 6,10% 2012-2022 » et « CRRH-UEMOA 6,10% 2012-2024 » de la CRRH-UEMOA au refinancement de la Banque centrale.

Les titres de l'emprunt « CRRH-UEMOA 6,0% 2013-2023 » ont été admis au refinancement de la Banque centrale par décision du 09 décembre 2013.

Les titres de l'emprunt « CRRH-UEMOA 6,0% 2014-2024 » ont été admis au refinancement de la Banque centrale par décision du 09 septembre 2015.

Les titres objet de la présente émission feront également l'objet d'une demande d'admission au refinancement de la BCEAO.

II.4 AUTRES MODALITÉS

II.4.1 Exigibilité anticipée

Dans le cas où l'un des événements suivants interviendrait :

1. la CRRH-UEMOA n'honorerait pas à sa date d'exigibilité une échéance, en intérêt ou en principal, d'une Obligation CRRH-UEMOA, conformément à ses engagements, et ne remédierait pas à ce manquement dans les 30 jours suivant la date d'échéance ;
2. la CRRH-UEMOA manquerait à ses engagements résultant de la "clause pari passu" ci-après et ne remédierait pas à ce défaut dans les 30 jours d'une mise en demeure à cet effet émanant de tout porteur d'Obligations CRRH-UEMOA et de leur mandataire ;
3. toute autre dette résultant d'un crédit bancaire ou d'un emprunt contracté par la CRRH-UEMOA deviendrait remboursable avant sa date d'échéance par suite d'une déchéance du terme pour cause de défaillance.

Tout porteur d'Obligations CRRH-UEMOA pourra, par lettre adressée à la CRRH-UEMOA, exiger le paiement du principal et des intérêts courus pour autant que la CRRH-UEMOA n'ait pas déjà remédié à cette situation.

II.4.2 Clause pari passu

La CRRH-UEMOA s'engage, jusqu'à la mise en remboursement effective de la totalité des obligations CRRH-UEMOA 5,85% 2015-2025 en principal et intérêts, à ne pas consentir de garan-

tie particulière à d'autres titres émis ou à émettre (à l'exception d'hypothèques ou d'autres sûretés établies sur des biens achetés par la CRRH-UEMOA pour en garantir le prix d'achat total ou partiel) sans en faire bénéficier, au même rang, les Obligations « CRRH-UEMOA 5,85% 2015-2025 ».

II.4.3 Avis aux détenteurs d'obligations CRRH-UEMOA

Tous avis aux détenteurs d'Obligations CRRH-UEMOA seront réputés valablement donnés s'ils sont publiés dans les journaux d'annonces légales des pays membres de l'UEMOA (BENIN, BURKINA FASO, COTE D'IVOIRE, GUINEE BISSAU, MALI, NIGER, SENEGAL, TOGO) au Bulletin Officiel de la Cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

II.4.4 Droit applicable et juridiction compétente

II.4.4.1 Droit applicable

Les Obligations CRRH-UEMOA sont régies par la réglementation en vigueur sur le Marché Financier Régional et par la législation des pays d'émission membres de l'UEMOA.

II.4.4.2 Juridiction

Tous les litiges et contestations qui pourraient survenir relativement à l'opération faisant l'objet de la présente Note d'Information seront soumis à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA située en Côte d'Ivoire.

III. PRESENTATION GENERALE DE LA CRRH-UEMOA

III.1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR

III.1.1 Dénomination et siège social

Dénomination sociale	Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA)
Siège social	Immeuble BOAD 68, Avenue de la Libération BP 1172 Lomé (République Togolaise) Téléphone : +228 22 23 27 51/22 Fax : +228 22 23 27 52
Site web	www.crrhuemoa.org
E-mail	infos@crrhuemoa.org cagossa@crrhuemoa.org

III.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable

Forme juridique : Société Anonyme de droit togolais avec Conseil d'Administration au capital de 5 831 570 000 de francs CFA.

Législation particulière : La CRRH-UEMOA est un établissement financier à caractère bancaire soumis à la Loi bancaire de l'UEMOA.

Elle est une personne morale jouissant de la pleine personnalité juridique et bénéficie dans chacun des Etats membres de l'UEMOA, de la capacité juridique la plus large reconnue aux personnes morales par les législations nationales.

Privilèges et immunités

En vue de permettre à la CRRH-UEMOA de remplir ses fonctions dans les meilleures conditions, les immunités et les privilèges des institutions financières internationales lui sont reconnus au TOGO par un Accord de Siège avec le Gouvernement togolais.

La CRRH-UEMOA est dispensée, au cours de toute procédure judiciaire, de fournir caution et avance. Les biens et avoirs de la CRRH-UEMOA sont exempts de perquisition, confiscation, expropriation ou toute autre forme de saisie ordonnée par le pouvoir exécutif ou législatif de la République Togolaise. Ses avoirs sont à l'abri de toutes mesures restrictives et ses archives sont inviolables.

Les revenus, les biens et tous autres actifs ainsi que les transactions et opérations que réalise la CRRH-UEMOA, conformément à ses statuts, sont exonérés de tous impôts directs ou indirects au TOGO.

Les titres d'emprunts émis par la CRRH-UEMOA ou les intérêts qui en proviennent bénéficient des mêmes exemptions fiscales au TOGO.

Les communications officielles de la CRRH-UEMOA jouissent en République Togolaise, du même traitement que les communications officielles des autres Organisations Internationales.

III.1.3 Objet social

Selon l'article 2 de ses statuts, la CRRH-UEMOA a pour objet exclusif, le refinancement des prêts au logement consentis par ses actionnaires assortis de garanties hypothécaires.

III.1.4 Date de constitution et durée de vie de la Société

Date de constitution : 16 juillet 2010

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution renouvelable, sauf dissolution anticipée.

III.1.5 Exercice social

L'exercice social de la CRRH-UEMOA s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

III.1.6 Registre de Commerce et agrément

La CRRH-UEMOA a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Lomé le 24 août 2010 sous le numéro TG-LOM-2010 B 1817.

Les augmentations de capital de la CRRH-UEMOA, intervenues aux termes des décisions prises lors des Assemblées Générales Extraordinaires tenues les 23 juin 2011 à Dakar, 12 mars 2012 et 19 décembre 2012 à Lomé, le 23 mars 2013 à Abidjan, les 07 mai 2014, 19 décembre 2014 et 11 mai 2015 à Lomé et portant le capital respectivement à 4 166 M FCFA, 4 666 M FCFA, 5 066 M FCFA, 5 316 M FCFA, 5 632 M FCFA, 5 732 M FCFA et 5 832 M FCFA ont régulièrement fait l'objet d'une inscription modificative au RCCM de Lomé.

La CRRH-UEMOA a obtenu son agrément d'exercice d'activité d'établissement financier à caractère bancaire par Arrêté n°260/MEF/SG/DE du 11 novembre 2011. Elle est enregistrée sur la liste des établissements financiers à caractère bancaire de l'UEMOA sous le numéro T 0165 N.

III.1.7 Lieu de consultation des documents juridiques de la Société

Les documents juridiques relatifs à la Société (les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales, etc.) ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes sont disponibles pour consultation auprès des Responsables de la Note d'Information, au siège de la CRRH-UEMOA.

III.1.8 Textes légaux et réglementaires régissant l'activité bancaire et financière

La CRRH-UEMOA, établissement financier à caractère bancaire de l'UEMOA, est régie par :

- la Loi portant réglementation bancaire ;
- la convention portant création de la Commission Bancaire de l'UEMOA et son annexe ;
- le dispositif prudentiel applicable aux banques et établissements financiers de l'UEMOA ainsi que les instructions de la BCEAO et les circulaires de la Commission Bancaire de l'UEMOA ;
- le Plan Comptable Bancaire de l'UEMOA ;
- les Règlements et Directives de la Commission de l'UEMOA, notamment ceux relatifs à la réglementation des relations financières avec l'extérieur et aux systèmes et moyens de paiement ;
- les dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ;
- la réglementation de l'appel public à l'épargne et du Marché Financier Régional ;
- l'Accord de siège en date du 22 février 2011 signé avec la République Togolaise.

III.1.8.1 Bénéfices

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris toutes dotations aux amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

III.2 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

III.2.1 Capital Social

Le capital social de la CRRH-UEMOA est fixé à la somme de cinq milliards huit cent trente et un millions cinq cent soixante-dix mille (5 831 570 000) FCFA. Il est divisé en cinq cent quatre-vingt-trois mille cent cinquante-sept (583 157) actions de dix mille (10 000) FCFA chacune, numérotées de 1 à 583 157, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Pour chaque actionnaire ayant recours au refinancement, sa participation au capital doit être proportionnelle à l'encours des crédits refinancés sur l'année précédente. Pour le calcul de cette représentation, le nombre d'actions appartenant à la BOAD, SHELTER AFRIQUE et la BIDC sera déduit du nombre total des actions. Le réajustement du nombre d'actions est effectué s'il y a lieu chaque année avant l'expiration du troisième mois de l'exercice social. En cas de rompus, ceux-ci sont répartis selon la règle du plus fort reste.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société, à ses Règles d'Intervention et aux décisions de l'Assemblée Générale.

III.2.2 Évolution du capital social

Au moment de sa constitution en juillet 2010, la CRRH-UEMOA disposait d'un capital de 3 426 millions FCFA réparti entre vingt-neuf (29) banques actionnaires. Ce capital s'est renforcé avec l'arrivée de plusieurs banques et institutions financières pour s'établir à 5 832 millions FCFA au 11/05/2015. Le tableau ci-après récapitule l'évolution du capital de la CRRH-UEMOA depuis sa création :

Tableau 2. Evolution du capital de la CRRH-UEMOA

Date de la décision	Nature de l'opération et observations	Evolution du capital		Capital en circulation		Nominal
		Montant en FCFA	Nbre d'actions	Montant en FCFA	Nbre d'actions	
10/07/2010	Constitution	3 426 000 000	342 600	3 426 000 000	342 600	10 000
23/06/2011	Augmentation de capital en numéraire (Shelter Afrique, 8 filiales BSIC de l'UEMOA, rehaussement de participation de filiales BNP de l'UEMOA)	740 000 000	74 000	4 166 000 000	416 600	10 000
12/03/2012	Augmentation de capital en numéraire (Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC))	500 000 000	50 000	4 666 000 000	466 600	10 000
19/12/2013	Augmentation de capital en numéraire (8 filiales ECOBANK de l'UEMOA, Société Ivoirienne de Banque (SIB))	400 000 000	40 000	5 066 000 000	506 600	10 000
19/12/2013	Augmentation de capital en numéraire (Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS))	250 000 000	25 000	5 316 000 000	531 600	10 000
07/05/2014	Augmentation de capital en numéraire (ORABANK CI et BOA Togo)	315 570 000	315 570	5 631 570 000	563 157	10 000
19/12/2014	Augmentation de capital en numéraire (UTB)	100 000 000	100 000	5 731 570 000	573 157	10 000
11/05/2015	Augmentation de capital en numéraire (CNCE Côte d'Ivoire)	100 000 000	100 000	5 831 570 000	583 157	10 000

III.2.3 Composition de l'actionnariat

L'actionnariat de la CRRH-UEMOA au 30/06/2015 se compose comme suit :

- la BOAD, principale institution de financement du développement de l'UEMOA au capital de 1 050 milliards FCFA, et premier émetteur non souverain sur le Marché Financier Régional (MFR) ;
- la BIDC, principale institution de financement du développement de la CEDEAO ;
- SHELTER AFRIQUE, une institution continentale spécialisée dans la mobilisation des ressources financières et techniques pour le financement et la promotion de l'habitat en Afrique ;
- 50 banques commerciales actives dans la sous-région.

Ci-dessous la répartition du capital :

Tableau 3. Actionnariat de la CRRH-UEMOA

	NOM DE L'ETABLISSEMENT	FCFA	Nbre d'actions	%
	INSTITUTIONNELS	1 710 000 000	171 000	29,3
1	BOAD	750 000 000	75 000	12,9
2	BIDC	500 000 000	50 000	8,6
3	SHELTER AFRIQUE	460 000 000	46 000	7,9
	BANK OF AFRICA	800 000 000	80 000	13,7
4	BANK OF AFRICA BENIN	100 000 000	10 000	1,7
5	BANK OF AFRICA BURKINA	100 000 000	10 000	1,7
6	BANK OF AFRICA NIGER	100 000 000	10 000	1,7
7	BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE	100 000 000	10 000	1,7
8	BANK OF AFRICA SENEGAL	100 000 000	10 000	1,7
9	BANK OF AFRICA MALI	100 000 000	10 000	1,7
10	BANK OF AFRICA TOGO	100 000 000	10 000	1,7
11	BANQUE DE L'HABITAT DU BENIN	100 000 000	10 000	1,7
	BIA	450 000 000	45 000	7,7
12	BIAO COTE D'IVOIRE	450 000 000	45 000	7,7
	ATTIJARIWafa	600 000 000	60 000	10,3
13	CBAO-DAKAR SENEGAL	200 000 000	20 000	3,4
14	BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	200 000 000	20 000	3,4
15	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	200 000 000	20 000	3,4
	BANQUE ATLANTIQUE (AFG)	301 000 000	30 100	5,2
16	BANQUE ATLANTIQUE BENIN	43 000 000	4 300	0,7
17	BANQUE ATLANTIQUE BURKINA FASO	43 000 000	4 300	0,7
18	BANQUE ATLANTIQUE NIGER	43 000 000	4 300	0,7
19	BANQUE ATLANTIQUE TOGO	43 000 000	4 300	0,7
20	BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE	43 000 000	4 300	0,7
21	BANQUE ATLANTIQUE SENEGAL	43 000 000	4 300	0,7
22	BANQUE ATLANTIQUE MALI	43 000 000	4 300	0,7
	BNP	300 000 000	30 000	5,1
23	BICIA DU BURKINA	56 000 000	5 600	1,0
24	BICICI	133 000 000	13 300	2,3
25	BICIS	93 000 000	9 300	1,6
26	BICIM BAMAKO	18 000 000	1 800	0,3

	NOM DE L'ETABLISSEMENT	FCFA	Nbre d'actions	%
	BSIC	180 000 000	18 000	3,1
27	BSIC BENIN	25 000 000	2 500	0,4
28	BSIC NIGER	25 000 000	2 500	0,4
29	BSIC TOGO	30 000 000	3 000	0,5
30	BSIC COTE D'IVOIRE	25 000 000	2 500	0,4
31	BSIC SENEGAL	25 000 000	2 500	0,4
32	BSIC MALI	25 000 000	2 500	0,4
33	BSIC BURKINA-FASO	25 000 000	2 500	0,4
	ORABANK	365 570 000	36 557	6,3
34	ORABANK BENIN	90 000 000	9 000	1,5
35	ORABANK TOGO	60 000 000	6 000	1,0
36	ORABANK CI	215 570 000	21 557	3,7
	ECOBANK	200 000 000	20 000	3,4
37	ECOBANK BENIN	25 000 000	2 500	0,4
38	ECOBANK BURKINA FASO	35 000 000	3 500	0,6
39	ECOBANK COTE D'IVOIRE	45 000 000	4 500	0,8
40	ECOBANK GUINEE BISSAU	5 000 000	500	0,1
41	ECOBANK MALI	25 000 000	2 500	0,4
42	ECOBANK NIGER	5 000 000	500	0,1
43	ECOBANK SENEGAL	35 000 000	3 500	0,6
44	ECOBANK TOGO	25 000 000	2 500	0,4
	AUTRES	925 000 000	92 500	15,9
45	BIA NIGER	100 000 000	10 000	1,7
46	BCB BURKINA	100 000 000	10 000	1,7
47	BANQUE DE L'HABITAT DU BURKINA	25 000 000	2 500	0,4
48	SOCIETE NIGERIENNE DE BANQUE	100 000 000	10 000	1,7
49	BAO-BISSAU	50 000 000	5 000	0,9
50	BNI COTE D'IVOIRE	100 000 000	10 000	1,7
51	BANQUE DE L'HABITAT DU SENEGAL	250 000 000	25 000	4,3
52	UTB	100 000 000	10 000	1,7
53	CNCE	100 000 000	10 000	1,7
	TOTAL	5 831 570 000	583 157	100,0

III.2.4 Actionnaires détenant plus de 10% du capital : BOAD

La BOAD est le seul actionnaire détenant plus de 10% du capital de la CRRH-UEMOA.

III.2.4.1 Présentation de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

III.2.4.1.1 Dénomination et Siège social

BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)
 68, Avenue de la Libération
 BP : 1172 Lomé (République Togolaise)
 Tél.: +228 22 21 42 44 / 22 21 59 06 / 22 21 01 13
 Fax: +228 22 21 52 67 / 22 21 72 69
 E-mail : boadsiege@boad.org

III.2.4.1.2 Forme et Législation

La BOAD est un établissement public à caractère international créé par l'Accord signé le 14 novembre 1973 par les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) : République du Bénin, République du Burkina-Faso, République de Côte d'Ivoire, Répub-

lique du Niger, République du Sénégal et République Togolaise, à laquelle ont adhéré la République du Mali le 1er juin 1984 et la République de Guinée Bissau le 2 mai 1997.

Elle est une personne morale jouissant de la pleine personnalité juridique et bénéficie, dans chacun des Etats membres de l'UEMOA, de la capacité juridique la plus large reconnue aux personnes morales par les législations nationales.

III.2.4.1.3 Objet Social

La Banque a pour objet de promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de réaliser l'intégration harmonieuse de leurs économies.

Dans le choix des actions éligibles à son concours, elle donne une considération particulière à celles susceptibles :

- de faciliter le développement des Etats membres de l'Union les plus défavorisés par les conditions naturelles ;
- de concourir à l'intégration des économies des Etats de l'Union.

Dans le cadre des objectifs que lui ont assignés les Etats membres de l'UEMOA en la créant, la Banque a reçu mission de contribuer directement ou par l'intermédiaire de filiales ou de fonds spéciaux constitués par elle ou d'institutions financières nationales :

- à la collecte des disponibilités intérieures en conformité avec les législations nationales ;
- à la recherche de capitaux extérieurs par emprunts ou obtention de fonds de concours remboursables ;
- au financement par participation au capital, octroi de prêts, avals, bonifications d'intérêts, à des investissements ou activités ayant pour objet :
 - la construction ou l'amélioration d'infrastructures nécessaires au développement ;
 - l'amélioration des conditions et moyens de production ;
 - l'établissement de nouvelles activités ;
 - le transfert de la propriété des moyens de production des biens et services à des personnes morales, publiques ou privées ressortissants de l'Union ou de l'un de ses membres, ou à des personnes physiques nationales de l'Union.
- à l'élaboration et à l'appréciation technique et financière des projets de développement et à la création et au fonctionnement des organismes chargés de leur exécution.

III.2.4.1.4 Capital social

Le capital autorisé de la BOAD de 1 050 milliards FCFA est divisé en 21 000 actions d'une valeur nominale de 50 millions FCFA chacune.

Le capital de la Banque est détenu par deux catégories d'actionnaires :

- actionnaires de série A : il s'agit des Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- actionnaires de série B : il s'agit de la France, la DEG (Allemagne), l'Union Européenne (BEI), la BAD, le Royaume de Belgique, Exim Bank de l'Inde et la République populaire de Chine.

Il est détenu à concurrence de 45,32% par l'ensemble des Etats de l'Union et 45,45% par la BCEAO. Le reste, soit 5,23%, est détenu par des actionnaires non régionaux.

La crédibilité de la BOAD est renforcée par les signatures qui composent son actionnariat : les pays de l'UEMOA, la BCEAO, la BAD, la BEI, la France, l'Allemagne, EXIM BANK de l'Inde et la République Populaire de Chine.

III.2.4.1.5 Administration et organisation de la Banque

Sous la haute direction et le contrôle du Conseil des Ministres de l'UMOA, la BOAD est administrée et gérée par :

- un Conseil d'Administration composé :
 - du Président de la Banque qui en assure la présidence ;
 - d'un représentant titulaire et d'un suppléant nommés par chacun des Etats membres de l'Union ;
 - du Gouverneur de la BCEAO ou de son représentant ;
 - des représentants des actionnaires non régionaux.
- un Comité d'audit ;
- un Président, nommé par le Conseil des Ministres de l'UMOA, assisté d'un Vice-président nommé par le Conseil d'Administration de la Banque.

Son organe suprême est la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Le siège de la BOAD est établi à Lomé au Togo. Elle dispose d'une Mission Résidente dans sept des pays membres (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger et Sénégal).

III.2.4.1.6 Formes d'intervention et Situation des opérations

Les formes d'intervention de la BOAD sont :

- l'octroi de prêts directs à court, moyen et long termes ;
- les financements indirects et l'assistance aux petites et moyennes entreprises ;
- les financements d'études de faisabilité de projets ou études d'ingénierie ;
- les garanties d'emprunts obligataires ;
- le conseil financier et les arrangements de financements bancaires ;
- la finance carbone et le financement de projets éligibles au Mécanisme de Développement Propre ;
- l'assistance technique aux Etats et à leurs institutions.

Peuvent bénéficier des concours de la BOAD :

- les Etats membres de l'UEMOA ;
- leurs collectivités et établissements publics ;
- les organes, entreprises et particuliers concourant au développement ou à l'intégration des économies des Etats membres ;
- les Etats de la sous-région non membres de l'UEMOA, leurs organismes ou entreprises, du fait que la Banque peut intervenir dans des actions de développement intéressant à la fois un Etat de l'UEMOA et un Etat non membre.

L'évolution du volume des financements se présente comme suit (en milliards FCFA) :

Tableau 4. Evolution des financements de la BOAD de 2011 à 2013 (en milliards FCFA)

	2011	2012	2013	2014
Secteur non marchand	138,3	136,6	105,0	45,0
Secteur public marchand	52,1	211,1	288,5	188,0
Secteur privé	96,3	103,9	121,8	47,9
TOTAL	286,7	451,7	515,3	280,9
Nombre d'opérations	44	54	49	29

III.2.4.1.7 Situation financière (en millions FCFA)

Tableau 3. Bilans et Comptes d'Exploitation historiques de 2011 à 2014 (en millions de FCFA)

	2011	2012	2013	2014
BILAN				
ACTIF				
Trésorerie et équivalents	250 973	283 537	289 123	281 902
Prêts et créances	785 461	918 829	1 063 179	1 290 718
Participations et autres actifs	53 862	41 112	50 198	76 797
Immobilisations	9470	9 463	8 939	9 053
Total actif	1 099 765	1 252 940	1 411 439	1 658 471
PASSIF				
Dettes et autres	526 182	610 798	698 722	904 391
Autres passifs (Fonds, provisions et autres)	168 716	224 990	282 879	38 681
Capitaux propres	404 868	417 152	429 838	715 398
Total passif	1 099 766	1 252 940	1 411 439	1 658 471
EXPLOITATION				
Produit Net Bancaire (PNB)	24 452	26 498	33 774	29 769
Résultat Net	8 167	9 615	10 872	258 399

Il convient de noter que la forte augmentation du résultat net en 2014 est imputable à l'intégration aux Fonds propres de la BOAD de la dotation initiale de 250 milliards du Fonds de Développement de l'Energie (FDE). Cette opération a été enregistrée dans les autres produits d'exploitation du compte de résultat de l'exercice 2014.

III.2.4.1.8 Perspectives

La BOAD est devenue une institution de référence en Afrique du fait de ses performances, sa capacité d'intervention et la qualité de sa gestion.

Quatre (4) orientations stratégiques sont retenues pour atteindre les objectifs fixés :

- se positionner comme instrument stratégique des Etats dans trois (3) secteurs prioritaires : infrastructures de base, agriculture, gestion de l'environnement dont le marché carbone ;
- faire de la BOAD un partenaire des Entreprises, leader des financements innovants ;
- promouvoir les partenariats et vulgariser les structures et instruments du marché financier ;
- dynamiser le processus de mobilisation des ressources.

La vision de la BOAD à l'horizon 2020 est : « BOAD, Banque de développement forte et de référence mondiale dans le marché commun régional ».

IV. ACTIVITE DE LA CRRH-UEMOA

IV.1 HISTORIQUE

La CRRH-UEMOA est l'un des fruits de la coopération engagée en 2005 par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) pour la mise en place d'un marché hypothécaire dans les pays de l'UEMOA.

De façon spécifique, la promotion de la CRRH-UEMOA vise à offrir aux établissements de crédit de l'UEMOA, la possibilité d'avoir un accès au marché financier de l'Union pour le refinancement des prêts hypothécaires consentis à leurs clients, à côté des deux autres instruments promus dans le cadre du projet de marché hypothécaire régional : la titrisation et les obligations sécurisées.

C'est pour opérationnaliser ce projet de mise en place d'un marché hypothécaire régional avec comme premier point d'application la création d'une caisse régionale de refinancement hypothécaire, que la BOAD a associé à l'étude sur l'architecture du marché hypothécaire régional, celle de la faisabilité d'une telle entité.

Au vu des conditions de faisabilité établies, la BOAD a structuré un modèle de caisse régionale de refinancement hypothécaire adapté aux exigences du contexte régional de l'UEMOA, et a entrepris de le promouvoir à partir de janvier 2010 dans les pays de l'Union avec l'appui de la BCEAO.

Au terme de cette promotion, 29 banques de l'Union ont accepté de participer au projet et se sont jointes à la BOAD pour créer le 16 juillet 2010, à Cotonou, lors d'une Assemblée Générale Constitutive, la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA avec un capital initial de 3 426 millions FCFA.

La CRRH-UEMOA est un établissement financier constitué sous forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration. Elle a obtenu son agrément en qualité d'Etablissement financier à caractère bancaire le 11 novembre 2011 sous le numéro T 0165 N. Son siège social est situé dans l'immeuble de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) à Lomé au Togo.

Conformément à ses statuts, la CRRH-UEMOA a pour objet exclusif le refinancement des prêts au logement des établissements bancaires de la zone UEMOA. Pour ce faire, elle mobilise des ressources sur le marché financier à travers des emprunts obligataires.

La CRRH-UEMOA a lancé son premier emprunt obligataire sur le marché financier régional en juillet 2012 pour un montant de 10 000 MFCFA. Les intentions recueillies au 16 août 2012, date de clôture de l'émission, s'élevaient à 16 500 MFCFA soit un taux de souscription de 165%. Cette opération a été arrêtée à 12 500 MFCFA après autorisation du CREPMF.

Le deuxième emprunt obligataire de la CRRH-UEMOA a été proposé au marché le 18 novembre 2012 pour un montant de 18 500M FCFA. A la clôture, le 15 janvier 2013, le montant total collecté s'élevait à 19 161 MFCFA.

Le troisième emprunt obligataire de la CRRH-UEMOA a été proposé au marché le 16 septembre 2013 pour un montant de 20 000 M FCFA. A la clôture, le 18 octobre 2013, le montant total collecté s'élevait à 20 200 M FCFA.

Le quatrième emprunt obligataire de la CRRH-UEMOA a été proposé au marché le 01er décembre 2014 pour un montant de 15 500 M FCFA. A la clôture, le 22 décembre 2014, le montant recherché a été intégralement collecté.

Ces quatre opérations d'un montant total de 67 362 MFCFA ont

servi à refinancer les prêts à l'habitat consentis par vingt-trois (26) banques actionnaires à leurs clients pour l'accession à la propriété de leurs logements.

IV.2 INDICATEURS CLÉS

IV.2.1 Domaines d'intervention de la CRRH-UEMOA

Les interventions de la CRRH-UEMOA sont au bénéfice de ses actionnaires et visent exclusivement le refinancement de prêts au logement consentis par ceux-ci.

La première émission de la CRRH-UEMOA d'un montant de 12,5 milliards de FCFA a permis de refinancer neuf (9) banques de l'Union. La seconde émission, d'un montant de 19,1 milliards de FCFA a servi au refinancement de treize (13) banques actionnaires. La troisième émission, d'un montant de 20,2 milliards de FCFA a permis de refinancer sept (7) banques actionnaires et la quatrième émission, d'un montant de 15,5 milliards de FCFA a servi au refinancement de sept (5) banques actionnaires.

Au total les quatre émissions ont permis de refinancer vingt-six (26) banques couvrant huit (8) pays membres de l'UEMOA.

IV.2.2 Formes d'intervention de la CRRH-UEMOA

La CRRH-UEMOA intervient en refinançant, au moyen d'emprunts obligataires sur le marché financier régional, les prêts au logement consentis par ses actionnaires.

IV.3 GESTION ET ORGANISATION INTERNE DE LA CRRH-UEMOA

IV.3.1 Gestion de la CRRH-UEMOA

Afin d'alléger les charges de fonctionnement de la CRRH-UEMOA au démarrage, la BOAD apporte un appui à la CRRH-UEMOA pour ses premières années. Ainsi, aux termes d'une convention de mise à disposition de facilités signée en novembre 2010 et renouvelée en novembre 2012, la CRRH-UEMOA et la BOAD ont conclu notamment que :

- la BOAD met à la disposition de la CRRH-UEMOA :
 - des locaux ;
 - du personnel de direction (dont un Directeur Général, un Directeur des Opérations) affectés à la CRRH-UEMOA.
- la BOAD fait assurer par le personnel mis à disposition, l'ensemble des diligences appropriées au démarrage et au fonctionnement normal de la CRRH-UEMOA en particulier les procédures financières, administratives, juridiques et informatiques. Elle apporte par ailleurs son appui à la CRRH-UEMOA en matière de communication.

A l'exception des locaux pour lesquels la CRRH-UEMOA paye un loyer, la mise à disposition des moyens humains par la BOAD se fait à titre gracieux. En outre, l'ensemble des procédures financières, administratives, juridiques et informatiques a été mis en place au moyen d'une subvention obtenue de l'Agence Française de Développement (AFD) avec l'appui de la BOAD.

IV.3.2 Organisation de la CRRH-UEMOA

Le schéma organisationnel de la CRRH-UEMOA repose sur le principe de la célérité des opérations de refinancement ainsi que des prises de décision. La structure organisationnelle de la CRRH-UEMOA comprend, outre l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration, le Comité des Engagements, un Comité d'Audit, le Directeur Général, et un Directeur des Opérations mis à disposition par la BOAD, un Service de l'Audit et du Contrôle interne et un Responsable du Budget et de la Comptabilité.

IV.3.2.1 Les Assemblées Générales

L'Assemblée Générale des actionnaires de la CRRH-UEMOA est constituée de 53 actionnaires (lire en page 14), dont trois (3) institutions sous régionales et régionales et cinquante (50) banques commerciales inscrites sur la liste des banques et établissements financiers de l'UMOA.

Les Assemblées Générales de la CRRH-UEMOA sont convoquées par le Conseil d'Administration et exercent leurs prérogatives conformément aux articles 26 à 35 des Statuts et aux articles 546 et suivants de l'Acte uniforme relative aux Sociétés Commerciales et aux GIE.

IV.3.2.2 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la CRRH-UEMOA, composé de neuf (9) administrateurs dont huit (8) personnes morales et une (01) personne physique qui en préside les réunions (Voir Annexe 3). Conformément à l'article 17 des Statuts de la CRRH-UEMOA, il se réunit aussi souvent que nécessaire, sur la convocation de son Président. Il exerce ses pouvoirs dans le respect des articles 414 et suivants de l'Acte uniforme portant Sociétés Commerciales et GIE.

IV.3.2.3 Le Comité des Engagements

Par Décision n°001/06-2011 en date du 23 juin 2011, le Conseil d'Administration a créé un Comité des Engagements au sein de la CRRH-UEMOA. Il est composé d'actionnaires ou de représentants d'actionnaires et du Directeur Général qui en assure la présidence (Voir Annexe 4). Le Comité des Engagements a pour missions, la formulation d'avis et de recommandations au Conseil d'Administration concernant les conditions de :

- agrément et de refinancement des banques emprunteuses ;
- éligibilité des créances ;
- couverture des prêts de refinancement ;
- couverture des risques directs ou indirects de la CRRH-UEMOA.

Par décision n°16/05-2015 en date du 11 mai 2015, le Conseil d'Administration a délégué tous pouvoirs au Comité des Engagements à l'effet de statuer et approuver les refinancements des banques actionnaires.

Le Comité des Engagements peut être saisi de tous autres dossiers relatif à son objet par le Conseil d'Administration ou le Directeur Général s'il l'estime nécessaire. Il rend compte de ses délibérations au Conseil d'Administration.

IV.3.2.4 Le Comité d'Audit

Par Décision n°07/12-2013/CA/CRRH-UEMOA en date du 18 décembre 2013, le Conseil d'Administration a créé un Comité d'Audit au sein de la CRRH-UEMOA. Il est composé d'actionnaires ou de représentants d'actionnaires (Voir Annexe 5). Le Comité d'Audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit assure le suivi des processus qui concourent à l'établissement des comptes et apprécie la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives.

Le Comité peut être saisi de tous autres dossiers relatif à son objet par le Conseil d'Administration s'il l'estime nécessaire. Il rend compte de ses délibérations au Conseil d'Administration.

IV.3.2.5 La Direction Générale

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la CRRH-UEMOA et pour la représenter dans ses rapports avec les tiers. Il a autorité sur l'ensemble des services de la CRRH-UEMOA.

Il est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises à ce titre par la réglementation.

Il assure la gestion des opérations financières et de la communication avec l'assistance de la Direction des Opérations et du Responsable du Budget et de la Comptabilité.

La Direction Générale de la CRRH-UEMOA est assurée par Monsieur Christian N. D. AGOSSA, Conseiller Financier du Président de la BOAD et cumulant près de vingt (20) ans d'expérience au sein de la BOAD.

IV.3.2.6 La Direction des Opérations

Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur des Opérations procède à la collecte des besoins de refinancement des banques actionnaires et élabore les notes d'analyse des requêtes de refinancement qu'il soumet au Directeur Général en vue de leur examen par le Comité des Engagements. Il assure l'exécution des opérations de refinancement retenues par ledit Comité.

La Direction des Opérations est chargée également de l'évaluation des reportings périodiques et assure les missions de suivi de portefeuille auprès des banques refinancées.

IV.3.2.7 Le Service de l'Audit et du Contrôle interne

Le Service de l'Audit et du Contrôle interne a en charge le contrôle de la conformité des opérations de la CRRH-UEMOA aux lois et règlements, le contrôle interne de l'organisation, des procédures et du respect des normes et usages professionnels et déontologiques, l'application des instructions, orientations et procédures fixées par la Direction Générale et le contrôle du bon fonctionnement des procédures internes et de la maîtrise des risques.

IV.3.2.8 Le Service Budget et Comptabilité

Le Service Budget et Comptabilité est chargé de la production des états financiers et comptables, la définition du budget et la gestion des ressources financières, du contrôle des charges d'exploitation.

La présentation des responsables de la CRRH-UEMOA ainsi qu'un résumé de leur profil et expérience professionnelle figurent en annexe 2.

La CRRH-UEMOA a recourt à l'appui de prestataires externes en tant que de nécessité pour couvrir certaines exigences ponctuelles notamment pour la communication et les services juridiques.

V. SITUATION FINANCIERE DE LA CRRH-UEMOA

V.1 LES COMPTES D'EXPLOITATION DE LA CRRH-UEMOA

Les comptes d'exploitation certifiés de la CRRH-UEMOA sur les années 2011, 2012, 2013, 2014 et au 30 juin 2015, sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5. Comptes d'Exploitation historiques du 31/12/2011 au 30/06/2015 en MFCFA

Libellés	2011	2012	2013	2014	30-Jun-15
Produits d'exploitation bancaires	291	1 026	3 431	3 844	2 167
Charges d'exploitation bancaires		502	2 719	3 217	1 891
Produit net bancaire	291	524	712	627	276
Produits généraux	95	20	31	15	-
Frais de personnel	5	51	68	118	73
Autres frais généraux	158	206	268	222	97
Résultat brut d'exploitation	223	287	407	301	106
Dotations aux amortissements et provisions/immobilisations	50	57	57	56	16
Marge de couverture s/risques	173	230	350	245	90
Reprise de provisions et récupération sur créances amorties					
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables					
Dotations provisions pour risques bancaires généraux					
Résultat d'exploitation	173	230	350	245	90
Autres produits		21	26	28	-
Autres charges		2	4	-	
Résultat avant impôt	173	249	372	273	90
Impôt sur le BIC					
Résultat net	173	249	372	273	90

Les produits d'exploitation d'un montant de 2 167 M FCFA au 30 juin 2015 sont constitués des intérêts perçus sur le placement de ses fonds propres, des intérêts courus et non échus des prêts de refinancement. Le détail de ce poste se présente comme suit :

- le placement des fonds propres de la CRRH-UEMOA a généré au 30 juin 2015 des intérêts de 228 millions FCFA et de 52 MFCFA sur la rémunération des comptes créditeurs de la CRRH-UEMOA ;
- les intérêts acquis sur les prêts aux établissements de crédit de 1 787M FCFA au 30 juin 2015, sont la traduction comptable de la prise en compte des intérêts courus non échus que portent les refinancements consentis. Ces intérêts sont inscrits pour un même montant dans un compte miroir en charges d'exploitation bancaires, les intérêts dus sur obligations et titres assimilés dans la rubrique intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre ;
- les intérêts acquis sur les prêts subordonnés placés auprès des banques refinancées évalués à 100 M FCFA au 30 juin 2015, sont eux aussi inscrits dans un compte miroir en charges de même montant, le compte de charges sur emprunts subordonnés.

Les charges d'exploitation bancaires sont constituées des frais bancaires, des intérêts courus et non échus des trois emprunts obligataires, des intérêts courus et non échus des emprunts subordonnés.

Les autres produits sont constitués des quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat au 30 juin 2015.

Au 30 juin 2015, les frais du personnel de la CRRH-UEMOA se sont établis à 73 MFCFA.

Les frais généraux comprennent entre autres i) les honoraires

payés ou dus aux Commissaires aux comptes au titre de leur mission de certification des comptes, au notaire pour les formalités relatives aux augmentations du capital intervenues en mai 2015, ii) les coûts des missions réalisées du 01 janvier au 30 juin 2015, les frais d'organisation du Conseil d'Administration de mai 2015.

Les dotations aux amortissements concernent notamment les frais d'établissement amortis sur trois (03) ans, les logiciels amortis sur cinq (05) ans, le matériel bureautique et informatique amortis sur cinq ans (05) ans.

Au bénéfice de l'Accord de siège dont elle dispose avec l'Etat Togolais, la CRRH-UEMOA est exonérée de l'impôt sur les BIC.

Le résultat net de l'exercice 2014 s'est établi à 273 M FCFA contre un résultat excédentaire de 372 MFCFA en 2013, soit une diminution de 27% expliquée par le recul du niveau d'activités. , Le résultat positif de la CRRH-UEMOA d'année en année traduit l'importance du soutien dont la CRRH-UEMOA bénéficie de la part de la BOAD qui continue d'assurer la rémunération des cadres totalement mis à sa disposition et lui apporte l'assistance de ses services techniques d'une part, et d'autre part, le soutien des partenaires au développement, particulièrement, l'Agence Française du Développement, pour le financement et la mise en place de ses outils de gestion et de fonctionnement.

Au 30 juin 2015, l'exploitation est bénéficiaire de 90 M FCFA. A la différence des arrêtés à mi-parcours effectués sur les années antérieures, les comptes au 30 juin 2015, ont été établis suivant le principe d'indépendance des exercices habituellement appliqué pour les arrêtés de fin d'exercice. Ainsi, les charges habituellement comptabilisées en fin d'exercice ont été imputées pour moitié de leurs valeurs à l'arrêté du 30 juin 2015 pour respecter le principe de séparation des périodes d'arrêté. Cette nouvelle méthode de traitement de l'information comptable permet de donner une image plus fidèle des comptes semestriels de la CRRH-UEMOA.

V.2 LE BILAN DE LA CRRH-UEMOA

Les bilans certifiés de la CRRH-UEMOA sur les années 2011, 2012, 2013 et au 30 juin 2015 se présentent comme suit (en M FCFA) :

Tableau 6. Bilans historiques du 31/12/2011 au 30/06/2015 en MFCFA

Exercice	2011	2012	2013	2014	30-Jun-15
ACTIF					
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	3 926	18 120	60 107	72 815	68 963
Créances sur la clientèle	0	0	0	0	0
Opérations sur titres et opérations diverses	506	923	1 212	3 604	1 350
Valeurs immobilisées	121	84	114	76	66
TOTAL ACTIF	4 553	19 127	61 433	76 495	70 379
PASSIF					
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	0	0			
Dettes à l'égard de la clientèle	0	0			
Dettes représentées par un titre		12 500	49 814	60 447	57 238
Opérations sur titres et opérations diverses	151	441	2 841	5 758	2 640
Provisions, fonds propres et assimilés	4 402	6 186	8 778	10 290	10 501
Emprunts subordonnés		625	2 593	3 368	3 368
Subventions d'investissements	63	42	21	0	0
Fonds affectés	0	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0	0
FRBG	0	0	0	0	0
Primes liées au capital	0	31	54	121	142
Réserves	0	26	63	119	160
Capital	4 166	5 066	5 316	5 732	5 832
Report à nouveau	0	147	359	676	909
Résultat de l'exercice	173	249	372	274	90
TOTAL PASSIF	4 553	19 127	61 433	76 495	70 379
HORS BILAN	2 011	2 012	2 013	2 014	30-Jun-15
Engagements données	0	19 162			
Engagements reçus	0	12 173	26 710	30 001	27 263

Au 31 décembre 2012, le total bilan de la CRRH-UEMOA s'établit à 19 127 MFCFA. Il est essentiellement composé, à l'actif, de la trésorerie de la CRRH-UEMOA constituée notamment du capital libéré et placé auprès des banques de l'Union, des refinancements octroyés aux banques de l'union. Au 31 décembre 2013, le total bilan ressort à 61 433 MFCFA dont 49 798 MFCFA au titre des encours des refinancements octroyés en août 2012, janvier et octobre 2013, du solde des DAT constitués auprès des banques refinancées pour un montant de 8 023 MFCFA. Au 31 décembre 2014, le total bilan est de 76 495 MFCFA dont 60 397 MFCFA au titre des encours des refinancements octroyés les trois (03) dernières années 2012, 2013 et 2014, du solde des DAT constitués auprès des banques refinancées pour un montant de 8 798 MFCFA.

Au 30 juin 2015, le total bilan est passé de 76 495 MFCFA au 31 décembre 2014 à 70 379 MFCFA, soit une diminution de 8 %, qui se justifie par le remboursement des échéances des emprunts obligataires contractés par appel public à l'épargne.

Au 31 décembre 2012, les opérations diverses comportaient notamment la part non libérée du capital au titre de la participation de la S.I.B et du Groupe ECOBANK (400 MFCFA) à l'augmentation du capital décidée le 19/12/2012, la prime d'émission liée au capital

(31 MFCFA), les intérêts à recevoir pour le mois de décembre 2012 sur les fonds placés et la commission flat de 1% des souscriptions effectuées en décembre 2012 (149 MFCFA) et les créances rattachées (292 MFCFA)

Au 31 décembre 2013, les opérations diverses ressortent à 1 212 M FCFA contre 923 M FCFA au 31/12/2012, soit un écart de 289 M FCFA qui s'explique essentiellement par la libération effective du capital de la S.I.B et du Groupe Ecobank pour un montant de 431,2 M FCFA et du rehaussement du montant des créances rattachées qui passent de 292 MFCFA à 1 130 M FCFA.

Au 31 décembre 2014, les opérations diverses ressortent à 3 604 M FCFA contre 1 212 M FCFA au 31/12/2013, soit un écart de 2 392 M FCFA qui s'explique essentiellement par le rehaussement du montant des créances rattachées qui passent de 1 130 MFCFA à 1 192 M FCFA et du reliquat du montant des souscriptions de la quatrième émission d'un montant de 2 321 MFCFA attendu le 31.12.2014 et effectivement mis à la disposition de la CRRH-UEMOA le 02.01.2015..

Au 30 juin 2015, les opérations diverses ressortent à 1 350 M FCFA essentiellement constituées des intérêts courus non échus des prêts au refinancement d'un montant de 1 255 M FCFA, des

produits à recevoir d'un montant de 64 M FCFA et des charges constatées d'avances de 3.2 M FCFA.

Les valeurs immobilisées se composent essentiellement des logiciels comptables et de gestion des opérations, du matériel informatique, bureautique et de transport.

Au 31 décembre 2012, le passif comprenait essentiellement les dettes représentées par un titre (12 500 M FCFA), les fonds propres dont le capital libéré (4 666 M FCFA), le résultat bénéficiaire de l'exercice (249 M FCFA), les emprunts subordonnés (625 M FCFA) et la subvention d'investissement reçue pour l'acquisition des logiciels comptable et de gestion des opérations.

Au 31 décembre 2013, le passif est constitué de l'encours des dettes représentées par trois (03) titres (49 814 M FCFA), des fonds propres entièrement libérés, du résultat de l'exercice 2013 de 372 MFCFA, des emprunts subordonnés (2 593 M FCFA), du report à nouveau positif de 359 M FCFA, des réserves légales et spéciales ainsi que la subvention d'investissement reçue. Les opérations diverses couvrent les dettes rattachées à l'emprunt obligataire (intérêts courus non échus) et des dettes fournisseurs.

Au 31 décembre 2014, le passif est constitué de l'encours des dettes représentées par quatre (04) titres (60 447 M FCFA), des fonds propres entièrement libérés, du résultat de l'exercice 2014 de 273 MFCFA, des emprunts subordonnés (3 368 M FCFA), du report à nouveau positif de 676 M FCFA, des réserves légales et spéciales ainsi que la subvention d'investissement reçue. Les opérations diverses couvrent les dettes rattachées à l'emprunt obligataire (intérêts courus non échus) et des dettes fournisseurs ainsi que de l'avance de trésorerie du montant de l'échéance due par la CRRH-UEMOA au 17-01-2015 de 1 325 MFCFA.

Au 30 juin 2015, le passif est composé de l'encours des dettes représentées par quatre (04) titres (57 238 M FCFA), des fonds propres entièrement libérés, du résultat au 30 juin 2015 de 90 M FCFA, des emprunts subordonnés (3 368 M FCFA), du report à nouveau positif de 909 M FCFA, des réserves légales et spéciales ainsi que la subvention d'investissement reçue. Les opérations diverses couvrent les dettes rattachées à l'emprunt obligataire (intérêts courus non échus) et des dettes fournisseurs.

La CRRH-UEMOA présente par conséquent une situation financière saine et équilibrée.

La présentation détaillée du bilan figure en annexe 7.

Au 31 décembre 2012, en hors bilan, un engagement en faveur des banques a été donné au titre du second emprunt pour un montant de 19 162 M FCFA contre des engagements reçus de 12 173 M FCFA relatifs au nantissement du portefeuille des banques refinancées.

Au 31 décembre 2013, les engagements reçus pour le nantissement du portefeuille des banques refinancées étaient de 26 710 M FCFA.

Au 31 décembre 2014, les engagements reçus pour le nantissement du portefeuille des banques refinancées étaient de 30 001 M FCFA.

Au 30 juin 2015, les engagements reçus pour le nantissement du portefeuille des banques refinancées étaient de 27 263 M FCFA entièrement inscrits au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM).

V.3 RAPPORTS DE CONTRÔLE EXTERNE

La CRRH-UEMOA, comme tout établissement de crédit de la zone UMOA, est soumise au contrôle et à la supervision de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Par ailleurs, les actionnaires ont confié à deux Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA, l'audit externe des comptes et le suivi de la gestion des mandataires.

V.3.1 Commission Bancaire de l'UMOA

La CRRH-UEMOA a fait l'objet d'une mission de vérification de la Commission Bancaire du 17.03 au 18.04.2014. Les conclusions de la mission mentionnent notamment que : « Aucun défaut de paiement n'ayant été enregistré dans les concours octroyés aux banques, les travaux de révision des risques au bilan n'ont donné lieu à aucun déclassement...les fonds propres de base et fonds propres effectifs sont ressortis positifs respectivement à 5 804 M FCFA et 8 418 M FCFA. Ils permettent le respect des normes qui leur sont liées. L'Etablissement est également en conformité vis-à-vis des autres normes ».

V.3.2 Commissariat aux comptes

Les rapports général et spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2014, sont présentés en annexe 8.

V.3.3 Notation par Bloomfield Investment Corporation

La CRRH-UEMOA a été notée pour la première fois en août 2015 par la société Bloomfield Investment Corporation. La fiche de notation en annexe 9 est résumée ci-dessous :

	Échelle de notation	Monnaie	Note actualisée	Note Précédente	Perspective
Long Terme	Régionale	CFA	AA	N/A	Stable
Court Terme	Régionale	CFA	A1	N/A	Positive

« Sur le long terme : Qualité de crédit très élevée. Les facteurs de protection sont très forts. Les changements néfastes au niveau des affaires, des conditions économiques ou financières vont accroître les risques d'investissements, quoique de manière très peu significative.

Sur le court terme : Certitude de remboursement en temps opportun très élevée. Les facteurs de liquidité sont excellents et soutenus par de bons facteurs de protection des éléments essentiels. Les facteurs de risque sont mineurs. »

VI. PERSPECTIVES ET PROJECTIONS FINANCIERES

La présentation faite ci-dessous inclut :

- Les prévisions d'activités relatives à la nature et au volume des emplois et des ressources sur cinq ans ;
- Les moyens humains et matériels et leur évolution prévisionnelle sur cinq (5) ans ;
- Les projections financières sur cinq (5) ans mettant en évidence la situation prévisionnelle de la CRRH-UEMOA au regard des règles de liquidité, de solvabilité et de structure financière en vigueur, ainsi que son plan de trésorerie.

VI.1 PRÉVISIONS D'ACTIVITÉS

VI.1.1 Prévisions relatives aux Emprunts

Les emprunts faits par la CRRH-UEMOA ont pour objet exclusif le refinancement des banques actionnaires. Cette mobilisation de fonds se fait à travers des émissions d'emprunts obligataires. L'étude d'évaluation du marché hypothécaire a fait ressortir au 31 décembre 2007, un encours de créances hypothécaires estimé à 363 milliards FCFA et un potentiel estimé d'au moins 555 milliards FCFA. Avec une activité de 67,4 milliards de FCFA en 2012, 2013 et 2014 après trois années d'activités, les projections de niveau d'activités pour les cinq prochaines années passeront de 18,300 milliards FCFA en 2015 à 80 milliards FCFA de créances refinancées en 2017.

Ces montants tiennent compte également :

- de la capacité d'absorption des titres du marché obligataire de l'UEMOA ;
- de nouvelles orientations volontaristes des politiques publiques en faveur du financement du logement dans les pays de l'Union ; et,
- enfin, des capacités anticipées des banques actionnaires quant à leur contribution au développement de l'accès à la propriété dans l'Union.

Le programme prévisionnel des émissions d'emprunts obligataires de la CRRH-UEMOA est le suivant :

- 18,300 milliards FCFA en 2015 ;
- 40 milliards FCFA en 2016 ;
- 80 milliards FCFA en 2017, tenant compte de l'impact de la garantie hypothécaire, de l'amélioration de l'environnement institutionnel et enfin de la mobilisation de ressources concessionnelles.

La durée des quatre emprunts obligataires émis par la CRRH-UEMOA en août 2012, septembre 2013 et en décembre 2014 était de 10 ans et celle de novembre 2012 de 12 ans. Pour le présent emprunt, conformément à sa vocation consistant à rechercher pour ses actionnaires, des ressources longues pour le financement de l'habitat et aux besoins exprimés par les banques candidates au refinancement, la durée recherchée sera de dix ans (10 ans).

La CRRH-UEMOA travaillera à une extension progressive de la maturité de ses emprunts futurs avec pour objectif des échéances de 15 ans voire plus pour faciliter l'allongement concomitant de la durée des prêts primaires faits aux acquéreurs et admissibles à ses refinancements

La cinquième opération porte un taux d'intérêt de 5,85% l'an net contre 6,10% net pour les deux premières et 6,0% l'an net pour les troisième et quatrième émissions.

VI.1.2 Prévisions de mobilisation de ressources sur dix ans

Sur la base d'un remboursement par annuité constante des emprunts, l'encours total des ressources mobilisées par la CRRH-UEMOA sur ses dix (10) prochaines années d'exploitation se présente comme suit (en Millions de FCFA) :

Tableau 7. Plan de mobilisation des ressources au cours des dix (10) prochaines années

		2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Emprunt 2012 CRD	31 662	26 766	23 919	21 072	18 225	15 378	12 531	9 684	6 837	3 990	2 393	797	0
Emprunt 2013 CRD	20 200	18 180	16 160	14 140	12 120	10 100	8 080	6 060	4 040	2 020	0		0
Emprunt 2014 CRD	15 500	15 500	13 950	12 400	10 850	9 300	7 750	6 200	4 650	3 100	1 550	0	0
Emprunt 2015 CRD	18 300		18 300	16 470	14 640	12 810	10 980	9 150	7 320	5 490	3 660	1 830	1 830
Emprunt 2016 CRD	40 000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			0	36 923	33 846	30 769	27 692	24 615	21 538	18 462	15 385	12 308	9 231
Emprunt 2017 CRD	80 000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			0	0	74 286	68 571	62 857	57 143	51 429	45 714	40 000	34 286	28 571
Emprunt 2018 CRD	80 000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			0	0	0	74 667	69 333	64 000	58 667	53 333	48 000	42 667	37 333
Emprunt 2019 CRD	80 000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			0	0	0	0	74 667	69 333	64 000	58 667	53 333	48 000	42 667
Emprunt 2020 CRD	80 000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			0	0	0	0	0	74 667	69 333	64 000	58 667	53 333	48 000
Emprunt 2021 CRD	80 000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			0	0	0	0	0	0	74 667	69 333	64 000	58 667	53 333
Emprunt 2022 CRD	80 000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			0	0	0	0	0	0	0	74 667	69 333	64 000	58 667
Emprunt 2023 CRD	80 000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			0	0	0	0	0	0	0	0	74 667	69 333	64 000
Emprunt 2024 CRD	80 000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			0	0	0	0	0	0	0	0	0	74 667	69 333
Emprunt 2025 CRD	80 000												74 667
Intérêts annuels		2 945	3 820	8 643	12 390	15 656	18 443	20 750	22 576	23 923	24 809	25 302	20 757
Remboursements annuels		4 867	6 417	11 324	17 038	22 372	27 705	33 038	38 372	43 705	47 788	51 102	51 458
Capital restant dû		60 446	72 329	101 005	163 967	221 595	273 890	320 852	362 481	398 776	430 988	459 887	487 633

VI.1.3 Le refinancement des banques

Les ressources ci-dessus mobilisées seront rétrocédées aux banques sous forme de prêts destinés au refinancement de leurs créances hypothécaires. Les prêts seront accordés par la CRRH-UEMOA aux mêmes conditions de taux et de durée et au même rythme que les emprunts obligataires obtenus sur le marché financier, aux coûts opérationnels près (confection de prospectus, publicités, road show, commissions des SGI, etc.).

S'agissant des ressources concessionnelles, les conditions de rétrocession sont soumises aux instructions du Conseil d'Administration.

VI.1.4 Prévisions d'activités sur dix ans

Les prévisions d'octrois des prêts pour les dix (10) prochaines années ainsi que les encours y relatifs se présentent comme suit (en Millions FCFA) :

Tableau 8. Evolution de l'activité mobilisation de fonds/refinancement au cours des dix prochaines années (en MFCFA)

	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Emprunt 2013												
Emprunt 2014	15 500											
Emprunt 2015		18 300										
Emprunt 2016			40 000									
Emprunt 2017				80 000								
Emprunt 2018					80 000							
Emprunt 2019						80 000						
Emprunt 2020							80 000					
Emprunt 2021								80 000				
Emprunt 2022									80 000			
Emprunt 2023										80 000		
Emprunt 2024											80 000	
Emprunt 2025												80 000

VI.1.5 Hypothèses relatives à l'exploitation de la CRRH-UEMOA

VI.1.5.1 Chiffre d'Affaires

Pour couvrir ses charges, la CRRH-UEMOA applique une commission de 1% flat, c'est-à-dire perçue en une fois.

Les placements (fonds propres et autres avances de trésorerie) porteront sur des titres à court et moyen terme et présentant un niveau de risque faible et un bon niveau de liquidité (bons du Trésor, obligations d'Etat, bons des établissements financiers, marché interbancaire).

Les revenus de la CRRH-UEMOA proviennent :

- i) du placement de ses fonds propres ;
- ii) des marges réalisées les premières années sur les prêts aux banques au titre du refinancement de leurs créances hypothécaires et ;
- iii) du placement des avances de trésorerie consenties par les banques emprunteuses lors du paiement des échéances.

Sur ces bases le chiffre d'affaires de la CRRH-UEMOA évoluera comme suit (en milliers de FCFA) :

	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Marge sur prêt	155 000	183 000	400 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
Placement des fonds propres	469 465	578 719	809 212	638 401	729 599	818 986	906 438	991 822	1 074 996	1 151 170	1 221 929	1 286 093
Placement des avances	-	-	-	7 000	8 000	9 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Total Chiffre d'Affaires	624 465	761 719	1 209 212	1 445 401	1 537 599	1 627 986	1 716 438	1 801 822	1 884 996	1 961 170	2 031 929	2 096 093

VI.1.5.2 Charges d'exploitation

Les emprunts obligataires de la CRRH-UEMOA sur le marché financier ont pour but exclusif le refinancement de ses actionnaires. La CRRH-UEMOA ne supporte à ce titre, aucune charge, l'intégralité des intérêts et frais liés à ses interventions étant supportée par les banques emprunteuses. De façon spécifique, les intérêts facturés à la CRRH-UEMOA pour le compte des investisseurs du marché financier correspondent exactement aux intérêts perçus par la CRRH-UEMOA auprès des banques refinancées.

Par ailleurs, les règles d'interventions de la CRRH-UEMOA prévoient également l'octroi à la CRRH-UEMOA par les banques emprunteuses, d'un prêt subordonné pour assurer en permanence l'adéquation des fonds propres aux exigences réglementaires. Ces prêts subordonnés arrêtés à 5% du montant du refinancement sont immédiatement replacés auprès de la banque emprunteuse, aux mêmes conditions de taux et de durée de sorte à ne générer aucune charge ni pour la CRRH-UEMOA ni pour la banque refinancée.

Les charges de fonctionnement de la CRRH-UEMOA sont pour la plupart des charges fixes de fonctionnement, avec deux postes principaux, les charges de personnel et les services extérieurs. Elles passeront de 343 M FCFA en 2014 à 441 M FCFA en 2015 et 799 M FCFA en 2016.

VI.1.5.3 Les frais du personnel

Au titre de l'assistance qu'elle apporte à la CRRH-UEMOA au démarrage, la BOAD a détaché totalement des cadres de direction pour assurer la gestion de la CRRH-UEMOA. Les rémunérations de ce personnel sont entièrement supportées par la BOAD. Ces facilités se réduiront progressivement et la CRRH-UEMOA supportera à terme rapproché, l'intégralité des charges de personnel liées à son fonctionnement.

Le personnel à la charge de la CRRH-UEMOA est passé d'un effectif de sept (7) en 2013 à 09 personnes en 2015. Compte tenu de la fin en 2015 des facilités accordées par la BOAD, les charges prévisionnelles de personnel évolueront de 118 M FCFA en 2014 à 141 M FCFA en 2015 et 435 M FCFA en 2016.

VI.1.5.4 Les services extérieurs

Ils concernent les principaux postes ci-après : Achats, carburants et lubrifiants, loyers, frais de représentation, frais de formation, primes d'assurances maladie et d'assurance décès-accident-invalidité, la rémunération des intermédiaires (notaires, juristes, conseils, etc.), les honoraires des Commissaires aux Comptes, les frais de publicité et de relations publiques, les frais de mission opérationnelle et les frais de tenue des réunions des organes de gestion.

D'un montant total de 274 M FCFA en 2014, le résultat net bénéficiaire passera à 320 M FCFA en 2015 et 349 M FCFA en 2016.

VI.2 RÉSULTATS PRÉVISIONNELS

Sur la base des données ci-dessus et des hypothèses détaillées relatives au calcul des charges et des produits définies en annexe, les comptes prévisionnels de la CRRH-UEMOA se présentent comme suit :

VI.2.1 Comptes d'exploitation prévisionnels

Au 31 décembre 2014, la CRRH-UEMOA a réalisé un résultat bénéficiaire de 274 MFCFA. Sur la base des hypothèses ci-dessus, le résultat d'exploitation de la CRRH-UEMOA ressort bénéficiaire sur toute la période. Il évolue de 274 MFCFA en 2014 à 320 MFCFA en 2015 et à 349 MFCFA en 2016. Ces résultats relativement modestes s'expliquent par la commission assez faible de 1% appliquée aux prêts de la CRRH-UEMOA pour tenir compte de sa mission qui consiste principalement à favoriser la mobilisation, en faveur des banques, de ressources longues à des conditions avantageuses.

Tableau 9. Comptes d'exploitation prévisionnels en milliers de FCFA

Libellés	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Produits d'exploitation bancaires	713 187	629 266	761 719	1 209 212	1 445 401	1 537 599	1 627 986
Marge sur prêt	274 519	155 000	183 000	400 000	800 000	800 000	800 000
Placement Fonds propres	438 668	474 266	578 719	809 212	638 401	729 599	818 986
Placement des avances	-	-	-	-	7 000	8 000	9 000
Charges d'exploitation bancaires	3 132	2 521	3 200	4 410	4 631	4 862	5 105
Activité de refinancement	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts facturés aux banques emprunteuses	2 848 149	2 944 721	4 631 739	8 315 632	12 123 561	15 594 346	18 745 132
Intérêts versés au souscripteurs du marché	2 848 149	2 944 721	4 631 739	8 315 632	12 123 561	15 594 346	18 745 132
Produit net bancaire	710 055	626 745	758 519	1 204 802	1 440 771	1 532 737	1 622 881
Produits généraux	31 209	-	-	-	-	-	-
Frais de personnel	67 422	118 169	141 203	435 132	456 889	479 733	503 720
Autres frais généraux	267 721	224 585	299 601	364 220	382 431	401 553	421 630
Résultat brut d'exploitation	406 120	283 991	317 715	405 450	601 451	651 451	697 531
Dotations aux amortissements et provisions/immobilisations	57 299	55 647	31 303	55 967	58 765	61 704	64 789
Marge de couvertures / risques	348 821	228 344	286 412	349 483	542 686	589 748	632 742
Reprise de provisions et récupération sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	-	-	-	-	-	-	-
Dotations provisions pour risques bancaires généraux	-	-	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation	348 821	228 344	286 412	349 483	542 686	589 748	632 742
Autres produits	27 669	45 229	33 817	-	-	-	-
Autres charges	4 100	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	372 390	273 573	320 229	349 483	542 686	589 748	632 742
Impôt sur le BIC	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	372 390	273 573	320 229	349 483	542 686	589 748	632 742

Libellés	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Produits d'exploitation bancaires	1 716 438	1 801 822	1 884 996	1 961 170	2 031 929	2 096 093
Marge sur prêt	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
Placement Fonds propres	906 438	991 822	1 074 996	1 151 170	1 221 929	1 286 093
Placement des avances	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Charges d'exploitation bancaires	5 360	5 628	5 910	6 205	6 516	6 841
Activité de refinancement	-	-	-	-	-	-
Intérêts facturés aux banques emprunteuses	21 575 918	24 086 703	26 277 489	28 167 087	29 824 424	31 091 679
Intérêts versés au souscripteurs du marché	21 575 918	24 086 703	26 277 489	28 167 087	29 824 424	31 091 679
Produit net bancaire	1 711 078	1 796 194	1 879 086	1 954 964	2 025 414	2 089 252
Produits généraux	-	-	-	-	-	-
Frais de personnel	528 906	555 351	583 118	612 274	642 888	675 033
Autres frais généraux	442 712	464 847	488 090	512 494	538 119	565 025
Résultat brut d'exploitation	739 460	775 995	807 878	830 196	844 407	849 195
Dotations aux amortissements et provisions/immo- bilisations	68 028	71 430	75 001	78 751	82 689	86 823
Marge de couvertures / risques	671 432	704 566	732 877	751 445	761 718	762 371
Reprise de provisions et récupération sur créances amorties	-	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrecouvrables	-	-	-	-	-	-
Dotations provisions pour risques bancaires généraux	-	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation	671 432	704 566	732 877	751 445	761 718	762 371
Autres produits	-	-	-	-	-	-
Autres charges	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	671 432	704 566	732 877	751 445	761 718	762 371
Impôt sur le BIC	-	-	-	-	-	-
Résultat net	671 432	704 566	732 877	835 285	761 718	762 371

VI.2.2 Emplois et ressources prévisionnels

Le tableau des emplois et ressources prévisionnels présenté ci-après (en milliers FCFA), indique une trésorerie positive sur toute la période avec un cumul s'élevant à 9 487 M FCFA en 2015 et 10 027 M FCFA en 2016.

Tableau 10. Tableau prévisionnel des emplois et ressources

Emplois / Ressources	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Capital social libéré	415 573	200 000	200 000	200 000	234 000	200 000
Prime d'émission liée à l'augmentation du capital	114 277	-	-	-	-	-
Emprunts	15 500 000	183 000 000	40 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000
Remboursement des prêts par les banques	7 811 561	12 573 579	17 490 376	27 116 513	36 024 555	44 612 597
Dépôts des banques	-	-	-	-	-	-
Dépôts des Ets financiers	-	-	-	-	-	-
Dépôts de l'Etat	-	-	-	-	-	-
Dépôts clientèle	-	-	-	-	-	-
Cash flow	329 220	351 532	405 450	601 451	651 451	697 531
Valeurs à l'encaissement	-	-	-	-	-	-
Disponible début période	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie (entrées)	24 170 631	196 125 111	58 095 826	107 917 964	116 910 007	125 510 129
Emplois	-	-	-	-	-	-
Nouveaux investissements	16 488	26 607	-	-	-	-
Dépenses d'exploitation (BFR)	-43 136	75 016	64 619	18 211	19 122	20 078
Prêts interbancaires	-	-	-	-	-	-
Remboursement des Obligations	7 811 561	12 573 579	17 490 376	27 116 513	36 024 555	44 612 597
Dépôts dans les banques	-	-	-	-	-	-
Concours Etat	-	-	-	-	-	-
Prêts à la clientèle (Banques)	15 500 000	183 000 000	40 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000
impôts sur le bénéfice	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur dépôts bancaires	-	-	-	-	-	-
Autres emplois	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie (sortie)	23 284 913	195 675 202	57 554 995	107 134 724	116 043 677	124 632 675
TRESORERIE	885 718	449 909	540 831	783 240	866 330	877 454
CUMUL TRESORERIE	9 036 579	9 486 488	10 027 319	10 810 559	11 676 889	12 554 342

Emplois / Ressources	Année 2021	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Capital social libéré	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Prime d'émission liée à l'augmentation du capital	-	-	-	-	-	-
Emprunts	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000
Remboursement des prêts par les banques	52 880 639	60 828 682	68 456 724	74 533 828	79 608 361	81 640 842
Dépôts des banques	-	-	-	-	-	-
Dépôts des Ets financiers	-	-	-	-	-	-
Dépôts de l'Etat	-	-	-	-	-	-
Dépôts clientèle	-	-	-	-	-	-
Cash flow	739 460	775 995	807 878	830 196	844 407	849 195
Valeurs à l'encaissement	-	-	-	-	-	-
Disponible début période	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie (entrées)	133 820 100	141 804 677	149 464 601	155 564 024	160 652 768	162 690 037
Emplois	-	-	-	-	-	-
Nouveaux investissements	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'exploitation (BFR)	21 082	22 136	23 242	24 404	25 625	26 906
Prêts interbancaires	-	-	-	-	-	-
Remboursement des Obligations	52 880 639	60 828 682	68 456 724	74 533 828	79 608 361	81 640 842
Dépôts dans les banques	-	-	-	-	-	-
Concours Etat	-	-	-	-	-	-
Prêts à la clientèle (Banques)	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000
impôts sur le bénéfice	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur dépôts bancaires	-	-	-	-	-	-
Autres emplois	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie (sortie)	132 901 721	140 850 817	148 479 966	154 558 233	159 633 986	161 667 748
TRESORERIE	918 379	953 860	984 635	1 005 791	1 018 782	1 022 289
CUMUL TRESORERIE	13 472 721	14 426 581	15 411 217	16 417 008	17 435 790	18 458 079

VI.2.3 Bilans et ratios prévisionnels

VI.2.3.1 Bilan

Les bilans prévisionnels de la CRRH-UEMOA se présentent comme suit (en milliers de FCFA) :

Tableau 11. Bilans prévisionnels 2014 – 2024

Libellés	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
ACTIF							
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	10 309 300	12 415 668	12 748 155	16 061 468	20 804 153	25 593 901	30 460 644
Créances sur la clientèle	49 797 037	60 398 000	72 296 000	100 972 077	163 933 868	221 562 326	273 857 451
Opérations sur titres et opérations diverses	1 212 705	3 604 430	4 060 555	4 364 140	11 503 916	12 778 950	19 443 167
Valeurs immobilisées	113 582	76 769	30 271	871	871	871	871
TOTAL ACTIF	61 432 624	76 494 866	89 134 981	121 398 555	196 242 808	259 936 047	323 762 132
PASSIF							
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	-	-	-	-	-	-	-
Dettes à l'égard de la clientèle/ représentées par un titre	49 813 710	60 446 000	72 329 000	101 005 077	163 966 868	221 595 326	273 890 451
Opérations sur titres et opérations diverses	2 839 879	5 759 430	4 060 555	4 364 140	11 503 916	12 778 950	19 443 167
<i>Provisions, fonds propres et assimilés</i>	8 779 035	10 289 436	12 745 425	16 029 338	20 772 024	25 561 772	30 428 514
<i>Fonds affectés/ subventions d'investissement</i>	21 039	-	-	-	-	-	-
<i>Prêts subordonnés</i>	2 593 105	3 368 075	4 283 075	6 283 075	10 283 075	14 283 075	18 283 075
<i>Provisions pour risques et charges</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>FRBG</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Primes liées au capital</i>	53 600	120 927	141 687	141 687	141 687	141 687	141 687
<i>Réserves</i>	63 435	119 294	160 330	208 364	260 786	342 189	430 651
<i>Capital</i>	5 316 000	5 731 570	6 931 570	7 866 000	8 066 000	8 266 000	8 500 000
<i>Report à nouveau</i>	359 466	675 998	908 535	1 180 729	1 477 790	1 939 073	2 440 358
<i>Résultat de l'exercice</i>	372 390	273 573	320 229	349 483	542 686	589 748	632 742
TOTAL PASSIF	61 432 624	76 494 866	89 134 980	121 398 555	196 242 808	259 936 047	323 762 131



Libellés	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
ACTIF						
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	35 332 075	40 236 641	44 544 518	48 485 962	51 714 605	56 676 977
Créances sur la clientèle	320 819 242	362 447 700	398 742 824	430 955 015	459 853 873	487 599 531
Opérations sur titres et opérations diverses	19 829 415	20 107 218	20 276 577	20 357 542	20 370 868	19 102 681
Valeurs immobilisées	871	871	871	871	871	871
TOTAL ACTIF	375 981 603	422 792 430	463 564 790	499 799 390	531 940 217	563 380 060
PASSIF						
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	-	-	-	-	-	-
Dettes à l'égard de la clientèle/ représentées par un titre	320 852 242	362 480 700	398 775 824	430 988 015	459 886 873	487 632 531
Opérations sur titres et opérations diverses	19 829 415	20 107 218	20 276 577	20 357 542	20 370 868	19 102 681
Provisions, fonds propres et assimilés	35 299 946	40 204 512	44 512 389	48 453 833	51 682 476	56 644 848
<i>Fonds affectes/ subventions d'investissement</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Prêts subordonnés</i>	22 283 075	26 283 075	29 658 075	32 648 075	34 915 000	38 915 000
<i>Provisions pour risques et charges</i>	-	-	-	-	-	-
<i>FRBG</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Primes liées au capital</i>	141 687	141 687	141 687	141 687	141 687	141 687
<i>Réserves</i>	525 563	626 278	731 962	841 894	954 611	1 068 868
<i>Capital</i>	8 700 000	8 900 000	9 100 000	9 300 000	9 500 000	9 700 000
<i>Report à nouveau</i>	2 978 189	3 548 907	4 147 788	4 770 733	5 409 461	6 056 921
<i>Résultat de l'exercice</i>	671 432	704 566	732 877	751 445	761 718	762 371
TOTAL PASSIF	375 981 603	422 792 430	463 564 790	499 799 391	531 940 218	563 380 060

La structure financière de la CRRH-UEMOA sur la période est saine et équilibrée. Les fonds propres se renforcent d'année en année grâce notamment aux reports à nouveau positifs et aux nouvelles souscriptions au capital.

VI.2.3.2 Ratios de structure financière

Les principaux ratios de structure financière se présentent comme suit (en milliers de FCFA)

Tableau 12. Principaux ratios de structure 2014 – 2024

Exercices	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	NORMES
Fonds propres effectifs	10 013 000	12 369 831	14 430 555	15 497 400	16 716 375	18 058 740	5 000 000
Fonds propres effectifs/Risques	68%	47%	30%	22%	17%	15%	8% Min
(Participation + Immobilisations)/FPE	1,00%	1,00%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	100% Max
Coefficient de couverture Emplois MLT par Ress. Stables	114%	102%	101%	101%	101%	101%	50% Min

Exercices	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	NORMES
Fonds propres effectifs	19 419 675	20 844 000	22 321 313	23 844 375	25 401 750	26 974 800	5 000 000
Fonds propres effectifs/Risques	13%	12%	11%	10%	9%	9%	8% Min
(Participation + Immobilisations)/FPE	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	100% Max
Coefficient de couverture Emplois MLT par Ress. Stables	101%	102%	102%	102%	102%	103%	50% Min

La CRRH-UEMOA respecte les principaux ratios prudentiels sur la période.

VII. FACTEURS DE RISQUES

L'Émetteur considère que les risques ci-dessous sont susceptibles d'affecter sa capacité à remplir ses obligations au titre de l'emprunt obligataire objet de cette note d'information. La plupart de ces facteurs sont liés à des événements qui peuvent ou non se produire ; l'Émetteur n'est pas en mesure d'exprimer un avis sur la probabilité de survenance de ces événements.

Les facteurs qui sont importants dans le but de déterminer les risques de marché associés aux Obligations sont décrits ci-dessous.

L'Émetteur considère que les risques décrits ci-dessous constituent les risques principaux inhérents à l'investissement dans les Obligations, mais l'incapacité de l'Émetteur à payer tout montant au titre de, ou en relation avec, les Obligations peut survenir pour des raisons autres que celles décrites ci-dessous. L'Émetteur ne déclare pas que les éléments donnés ci-dessous relatifs aux risques liés à la détention des Obligations sont exhaustifs.

Avant toute décision d'investissement, les investisseurs potentiels doivent examiner attentivement toute l'information incluse dans cette Note d'Information et en particulier, en prenant leur décision d'investissement, les facteurs de risques liés aux Obligations énumérés ci-après, et ce en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement.

Les investisseurs potentiels doivent également lire les autres informations détaillées dans la présente Note d'Information et parvenir à se faire leur propre opinion avant de prendre une décision d'investissement.

VII.1 FACTEURS DE RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

VII.1.1 Type de risques

Les risques auxquels les établissements de crédit, sont généralement exposés sont des risques de crédit et de liquidité ainsi que des risques opérationnels, juridiques, réglementaires et fiscaux.

Risque de crédit et de contrepartie :

Risque de perte dû à l'incapacité des clients de la CRRH-UEMOA à faire face à leurs obligations financières.

Les créances refinancées par la CRRH-UEMOA concernent des prêts au logement adossés à une garantie hypothécaire de premier rang et consentis à des bénéficiaires présentant toutes les garanties de solvabilité habituellement prises par les banques (assurance-vie, domiciliation irrévocable de revenus, respect de la quotité cessible etc.). Le surdimensionnement (garantie hypothécaire/prêt CRRH-UEMOA) permet de disposer à tout moment de la durée du prêt, d'une garantie dont la valeur couvre largement le montant du prêt de la CRRH-UEMOA. Enfin, aux termes des dispositions statutaires (Article 14) et contractuelles (2.3, 7.1 et suivants ; 8.1 et 8.3 des Règles d'interventions), les actionnaires de la CRRH-UEMOA s'engagent à apporter à la CRRH-UEMOA, toutes les ressources dont elle aurait besoin en cas de défaillance de l'un de ses emprunteurs au moment d'honorer l'une des échéances de l'un de ses emprunts sur le marché.

Par ailleurs la qualité de la signature de la CRRH-UEMOA a été évaluée en août 2015 par l'Agence Bloomfield Investment Corporation qui lui a attribué les notes ci-dessous :

	Échelle de notation	Monnaie	Note actualisée	Note Précédente	Perspective
Long Terme	Régionale	CFA	AA	N/A	Stable
Court Terme	Régionale	CFA	A1	N/A	Positive

« Sur le long terme : Qualité de crédit très élevée. Les facteurs de protection sont très forts. Les changements néfastes au niveau des affaires, des conditions économiques ou financières vont accroître les risques d'investissements, quoique de manière très peu significative.

Sur le court terme : Certitude de remboursement en temps opportun très élevée. Les facteurs de liquidité sont excellents et soutenus par de bons facteurs de protection des éléments essentiels. Les facteurs de risque sont mineurs. »

Le risque de crédit est donc particulièrement faible.

Risque de liquidité :

Risque de la CRRH-UEMOA de ne pas pouvoir faire face à ses engagements de décaissement aux échéances.

Le mécanisme de sécurisation ainsi que les règles d'intervention de la CRRH-UEMOA permettent de mitiger le risque de liquidité qui peut naître lors des échéances des emprunts obligataires. La CRRH-UEMOA mobilise des ressources qui sont intégralement et immédiatement transférées à ses actionnaires-emprunteurs.

Risques opérationnels :

Risques de non-conformité, risques comptables, environnementaux ou de réputation, risques de pertes ou de fraudes, d'informations comptables ou financières erronées, et résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des procédures, des personnes ou des systèmes internes ou encore d'événements extérieurs.

Il est pour une large part non applicable en ce qui concerne :

- les fraudes ou malveillance de personnes en raison du fait que la CRRH-UEMOA ne gère pas des dépôts ou ne manipule pas des fonds ;
- les risques de réputation : en raison du fait que ses emprunteurs sont des banques soumises à la loi bancaire et au contrôle des organes réglementaires, et les opérations refinancées sont des opérations licites concernant essentiellement l'habitat ;
- le système d'informations comptables et financières parce que sa qualité d'Etablissement financier la soumet aux obligations de tenue de ses comptes suivant le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA et aux reportings réglementaires à la BCEAO.

Risques de sursouscription et de sous-souscription :

- En cas de sursouscription, la CRRH-UEMOA se réserve la possibilité d'augmenter le montant de l'émission en cas de nouvelles demandes de refinancement approuvées par son Comité des Engagements dans les délais de placement des titres de l'emprunt. Dans le souci de maîtrise du risque de contrepartie, la faculté d'augmenter le montant de l'émission revêt un caractère exceptionnel ;
- En cas de sous-souscription à l'échéance de la période initiale de souscription, la CRRH-UEMOA peut, soit solliciter une autorisation de prorogation de la souscription, soit procéder à la répartition du montant mobilisé entre les banques candidates en vertu des dispositions pertinentes des Règles d'Intervention et des contrats de prêts la liant aux banques candidates à un refinancement.

Risques juridiques et fiscaux :

Risques liés à l'interprétation et à l'application des textes de droit.

La CRRH-UEMOA dispose d'un Conseil juridique qui assure la veille juridique et fiscale.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la liste des risques exposés ci-dessus n'est pas exhaustive à la date du visa de la Note d'Information. D'autres risques inconnus peuvent exister, mais ne sont pas à la date dite considérés comme susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la CRRH-UEMOA, son activité et sa situation financière.

VII.1.2 Les ratios prudentiels de la CRRH-UEMOA

Sur la période allant du 31/12/2012 au 30/06/2015. Les ratios prudentiels de la CRRH-UEMOA se présentent comme suit :

Tableau 13. Ratios prudentiels de la CRRH-UEMOA

VII.1.3 Gestion des risques

Exercice	2011	2012	2013	2014	30-Jun-15	NORMES
- Fonds propres effectifs	3 674	5 471	8 418	10 013	10 401	5000 MFCFA
- Fonds propres effectifs/Risques	nd	73%	70%	68%	75%	8% Min
- (Participation + Immobilisations)/FPE	3%	1%	1%	1%	1%	100% Max
- Coefficient de liquidité	4006%	160%	248%	450%	183%	75% Min
- Coefficient de couverture des EMLT/Ress Stables	nd	152%	114%	114%	103%	50% Min

Un Comité d'Audit a été mis en place et directement rattaché au Conseil d'Administration, il a pour principale attribution l'examen de la politique générale, la stratégie et l'organisation du contrôle des risques.

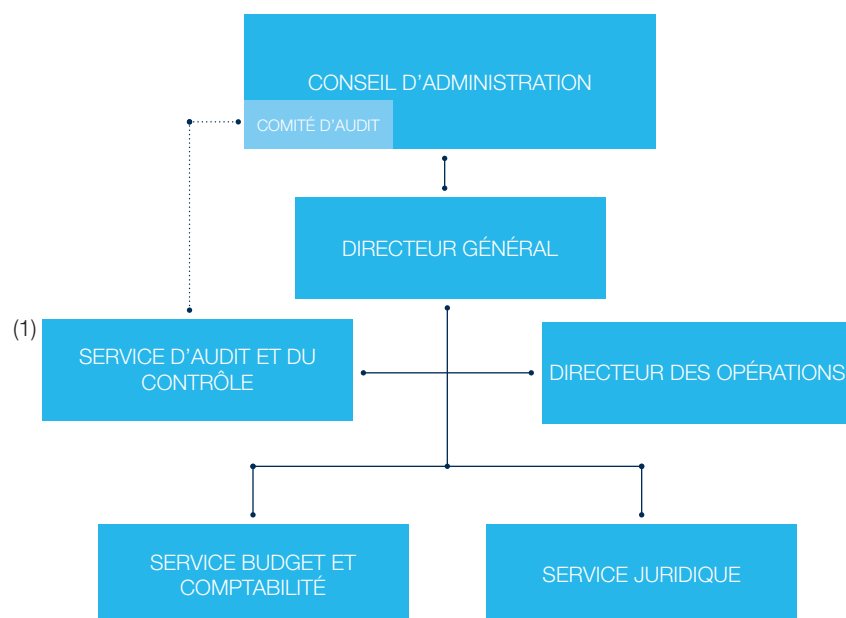
VII.2 FAITS EXCEPTIONNELS

La CRRH-UEMOA n'a pas connaissance de fait exceptionnel qui pourrait avoir une incidence importante sur son activité, son patrimoine, sa situation financière ou ses résultats.

ANNEXES

ANNEXES N°1

ORGANIGRAMME DE LA CRRH-UEMOA



ANNEXES N°2

PROFILS DE L'EQUIPE DIRIGEANTE DE LA CRRH UEMOA

Christian AGOSSA, Directeur Général de la CRRH-UEMOA, est le Conseiller Financier du Président de la BOAD.

Monsieur AGOSSA est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po. Paris) et de l'Université Paris Dauphine. Après une carrière en France auprès d'importants groupes de négoce et dans le monde académique, il a rejoint la BOAD en 1992 où il sera l'un des animateurs de la mise en place du marché financier régional, avec entre autres, la conduite des premières opérations d'emprunts obligataires de la Banque. Depuis lors, Christian AGOSSA a occupé différentes fonctions de cadre supérieur auprès de la présidence de la BOAD et animé nombre d'initiatives structurantes pour le marché financier régional dont la SICAV Abdou Diouf et la SOAGA (Société Ouest Africaine de Gestion d'Actifs), ainsi que le projet de mise en place d'un marché hypothécaire régional dans les pays de l'UEMOA (caisse régionale de refinancement hypothécaire, titrisation, obligations sécurisées).

Waïdi ABOUBAKAR, Directeur des Opérations de la CRRH-UEMOA, Directeur Adjoint à la BOAD.

Monsieur Waïdi ABOUBAKAR Directeur des opérations est diplômé du Centre d'Etudes et de Formation Bancaire (CEFEB) de Marseille, titulaire d'un Master en Finances de l'Ecole Supérieure de Gestion de Paris (ESG-Paris) et d'un Master en Economie et Développement International de l'Université de Clermont-Ferrand-I. Entré à la BOAD en 2001 et actuellement Directeur Adjoint, Monsieur ABOUBAKAR a été pendant plusieurs années Analyste Financier et Chef de Division à la Direction chargée du Financement du secteur privé à la BOAD. Il dispose d'une longue expérience du financement du secteur privé couvrant aussi bien les institutions financières que les entreprises non financières.

Thierry BALIBO, Chef du service comptable et du Budget de la CRRH-UEMOA.

Monsieur Thierry BALIBO, est titulaire d'un D.E.S.S en Finances-Comptabilité-Contrôle et d'une Maîtrise en Sciences de Gestion de l'Université de Ouagadougou. Après neuf (09) années d'expériences professionnelles dont huit (08) années passées dans un Etablissement Financier comme Responsable de la Comptabilité et une année dans un Cabinet d'Expertise comme Réviseur Comptable, il a rejoint l'équipe de la CRRH-UEMOA en 2012, et occupe présentement la fonction de Comptable Supérieur, Chargé de la Comptabilité et du Budget.

M. Ange William KOUADIO, Chef du service de l'Audit et du Contrôle Interne.

Monsieur Ange William KOUADIO, est titulaire du Diplôme du second cycle des études comptables (DSC-ECS) préparé à l'Institut National Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro (INPHB) en Côte d'Ivoire. Il dispose d'une riche expérience professionnelle passée au sein du cabinet d'audit et de conseil PricewaterhouseCoopers Côte d'Ivoire en qualité d'auditeur-conseil. Il a participé à de nombreuses missions d'audit et de commissariat aux comptes dans des secteurs d'activité variés principalement dans les secteurs des services financiers et bancaires.

ANNEXES N°3

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRRH-UEMOA



M. Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), actionnaire et promoteur de la CRRH-UEMOA, il est le Président du Conseil d'Administration de la CRRH-UEMOA.



M. Christian N. D. AGOSSA, représentant permanent de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) au conseil d'Administration, il est le Directeur Général de la CRRH-UEMOA. Il assure également la direction générale de la société BOAD TITRISATION et a été précédemment, Conseiller Financier du Président de la BOAD. Il est titulaire d'un DEA d'Economie Appliquée de Sciences Po. Paris.



M. Abdoulaye FALL, représentant permanent de la Banque d'Investissement et de Développement (BIDC) au Conseil d'Administration, est le Vice-président en charge des Opérations de cet actionnaire institutionnel. Il a précédemment occupé le poste de directeur de l'Audit Interne et de l'Evaluation des Opérations de la BIDC. Avant d'intégrer la BIDC, il a été Inspecteur puis Chef de Mission à la Direction de l'Inspection et de l'Audit Interne de la BCEAO. Il est titulaire d'un DESS en Audit Comptable et Financier de l'Université de Paris IX dauphine.



M. Paulin Laurent COSSI, représentant permanent de la Bank of Africa Bénin (BOA BENIN) au Conseil d'Administration, est le Président du Conseil d'Administration de cet actionnaire. Membre actuel du Conseil d'Administration de plusieurs filiales de BOA Group (holding du Groupe BOA), il a été précédemment membre du Conseil d'Administration d'Ecobank Sénégal et Directeur National de la BCEAO pour le Bénin. Il est titulaire d'un DES de Sciences Economiques de l'Université de Grenoble.



M. Paul DERREUMAUX, représentant permanent de la Bank of Africa Mali (BOA MALI) au Conseil d'Administration, il est le Président du Conseil d'Administration de cet actionnaire. Administrateur de plusieurs entités du Groupe, il est animateur et coordonnateur des Bank of Africa, et est Président Fondateur du African Financial Holdings, actionnaire de référence du Groupe Bank of Africa. Il est titulaire d'un DES de Sciences Economiques et diplômé de Sciences Po. Paris.



M. Philippe ATTOBRA, représentant permanent de la BIAO-Côte d'Ivoire (BIAO-CI) au Conseil d'Administration, il est le Directeur Général de cet actionnaire. Il a été précédemment Directeur Central de l'Exploitation puis Directeur Général Adjoint de l'établissement de crédit. Avant d'intégrer la BIAO-Côte d'Ivoire, il a été à Abidjan, successivement Directeur Central à United Bank for Africa (UBA) et Directeur de l'Exploitation et du Crédit à la Bank of Africa (BOA-CI).

Il est titulaire d'un MBA de la Virginia Polytechnic Institute & State University (Virginia Tech) aux USA.



M. Yao KOUASSI, représentant permanent de la BICI CÔTE D'IVOIRE (BICICI) au Conseil d'Administration, il est le Directeur Général Adjoint de cet actionnaire. Il a été précédemment Directeur de la Clientèle des Particuliers et Professionnels du même établissement de crédit et Directeur de la BICI Bourse.

Il est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de Statistiques et d'Economie Appliquée (ENSEA) d'Abidjan.



M. Souleymane DIARRASSOUBA, représentant permanent de la Banque Atlantique Mali (BAML) au Conseil d'Administration, il est le Président du Conseil d'Administration de la Banque Atlantique Côte d'Ivoire (BACI) et Directeur Général de Atlantic Business International (Holding du Groupe Banque Atlantique). Il préside actuellement la Fédération des Associations des Banques et Etablissements Financiers de l'UEMOA (FABEF-UEMOA).

Il est titulaire d'un DES Banque du CNAM Paris et d'un DESS en Audit et Contrôle de Gestion de l'Université Paris XII Val De Marne.



M. James MUGERWA, représentant permanent de SHELTER AFRIQUE au Conseil d'Administration, il est le Directeur Général de cet actionnaire institutionnel, dont la mission est de mobiliser des ressources en faveur de la promotion de l'habitat en Afrique. Il dispose d'une longue expérience internationale en banque et est titulaire d'un Master Degree in Business Administration, Banking, Multinational Corporations.

ANNEXES N°4

COMITE DES ENGAGEMENTS DE LA CRRH-UEMOA

	Personne Morale/Personne Physique	Représentant
1	Président	M. Christian N. D. AGOSSA
2	Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)	M. Maxime AKPACA
2	SHELTER AFRIQUE	M. Mouhamadou GUEYE
4	BIAO Côte d'Ivoire	M. Philippe ATTOBRA
5	Banque Internationale pour le Mali (BIM)	M. Cheickna CISSE
6	Orabank Group	M. Patrick MESTRALLET
7	Groupe Banque Atlantique	M. Armel SAWADOGO

ANNEXES N°5

COMITE D'AUDIT DE LA CRRH-UEMOA

	Personne Morale/Personne Physique	Représentant
1	Bank of Africa Bénin (BOA Bénin)	M. Paulin COSSI
2	BICI Côte d'Ivoire (BICICI)	M. Yao KUASSI
3	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC)	M. Abdoulaye FALL

ANNEXES N°6

COMPTES DE RESULTAT DE LA CRRH-UEMOA DE 2012 AU 30 JUIN 2015

Exercice	31-Dec-12	31-Dec-13	31-Dec-14	30-Jun-15
Produits d'exploitation bancaires	1 026	3 430	3 844	2 167
a) produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	574	2 489	3 325	2 067
b) produits sur opérations avec la clientèle				
c) produits sur opérations sur titres et sur opérations diverses	13	102	155	100
d) produits sur opérations de hors bilan				
e) Commissions	244	274	155	-
f) Produits divers d'exploitation bancaires	195	565	209	-
Charges d'exploitation bancaires	502	2 718	3 217	1 891
a) charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	1	3	2	2
b) Intérêts et charges assimilées dettes représentées par un titre	488	2 613	3 060	1 789
c) Charges sur compte bloqués d'actionnaires ou d'associés et sur emprunts et titres émis subordonnés	13	102	155	100
d) charges sur opérations de change				
e) charges sur prestations de services financiers	-	-		-
Produit net bancaire	524	712	627	276
Produits généraux d'exploitation	20	31	15	-
Frais généraux	257	336	340	170
frais de personnel	51	68	118	73
autres frais généraux	206	268	222	97
Résultat brut d'exploitation	287	407	301	106
Amortissements	-	-		-
a) reprise sur amortissement et provisions des immobilisations				
b) dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	57	57	56	16
Marge de couverture des risques	230	350	245	90
Provisions				
a) reprise de provisions et récupération sur créances amorties				
b) dotations provisions et pertes sur créances irrécouvrables				
c) dotations provisions pour risques bancaires généraux				
Résultat d'exploitation	230	350	245	90
Autres produits	21	26	28	-
a) produits exceptionnels	21	26	28	-
b) profits sur exercices antérieurs				
Autres charges	2	4	-	-
a) charges exceptionnelles		4	-	-
b) pertes sur exercices antérieurs	2	-		-
Résultat avant impôts	249	372	273	90
Impôts sur le BIC	-			
Résultat net	249	372	273	90

ANNEXES N°7

BILAN DE LA CRRH-UEMOA DE 2012 AU 30 JUIN 2015

ACTIF					
Exercice	2012	31-Dec-13	Var en %	31-Dec-14	30-Jun-15
1°) Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	18 120	60 107	27	72 815	68 962
a) Caisse	0		0	0	1
b) BCEAO	0		0	0	
c) Comptes ordinaires débiteurs	4 995	2 286	27	3 620	2 022
d) Dépôts de garantie			0		
e) Comptes de prêts	12 500	49 798	0	60 397	57 171
f) Dépôts à terme	625	8 023	0	8 798	9 768
Total opérations trésorerie & opérations interbancaires	18 120	60 107	27	72 815	68 962
2°) Créances sur la clientèle	0	0	0	0	0
a) Encours nets des crédits	0	0	0	0	0
crédits à court terme			0		
crédits à moyen terme			0		
crédits à long terme			0		
b) Créances en souffrance	0	0	0	0	0
impayés ou immobilisées			0		
douteuses ou litigieuses			0		
Total opérations avec la clientèle	0	0	0	0	0
3°) Opérations sur titres et opérations diverses	923	1 213	82	3 604	1 350
a) Titres de placement			0		
b) Débiteurs divers			0		
c) Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat			0		
d) Comptes d'ordre et divers et autres actifs	923	1 213	82	3 604	1 350
Total opérations sur titres et opérations diverses	923	1 213	82	3 604	1 350
4°) Valeurs immobilisées	84	113	-40	76	66
a) Immobilisations financières		0	0		0
b) Dépôts et cautionnements			0		
c) Immobilisations d'exploitation	84	113	-40	76	66
immobilisations incorporelles	72	44	-40	14	9
immobilisations corporelles	12	69	0	62	57
Total valeurs immobilisées	84	113	-40	76	66
TOTAL ACTIF	19 127	61 433	69	76 495	70 379

HORS BILAN

Engagements donnés					
a) Engagements de financement					
en faveur d'établissements de crédit	19 162	0			0
en faveur clientèle	0				
b) Engagement de garantie	0				
d'ordre d'établissements de crédit	0				
d'ordre de la clientèle					
c) Engagements sur titres					

ANNEXES N°7

BILAN DE LA CRRH-UEMOA DE 2012 AU 30 JUIN 2015

		PASSIF				
Exercice		2012	31-Dec-13	Var en %	31-Dec-14	30-Jun-15
1°)	Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	0	0	0	0	0
	a) Comptes ordinaires créditeurs			0		
	b) Comptes d'emprunts			0		
	c) Autres sommes dues			0		
	Total opérations trésorerie & opérations interbancaires	0	0	0	0	0
2°)	Dettes à l'égard de la clientèle	0	0	0	0	0
	a) Comptes à vue			0		
	b) Comptes à terme			0		
	c) Comptes d'épargne			0		
	d) Dépôts de garantie			0		
	e) Autres sommes dues			0		
	Total opérations avec la clientèle	0	0	0	0	0
3°)	Dettes représentées par un titre	12 500	49 814	0	60 447	57 238
4°)	Opérations sur titres et opérations diverses	441	2 841	1 747	5 758	2 640
	a) Créditeurs divers	61	113	-53	172	31
	b) Comptes d'ordre et divers	380	2 728	1 800	5 586	2 609
	Total opérations sur titres et opérations diverses	441	2 841	1 747	5 758	2 640
5°)	Provisions, fonds propres et assimilés	6 186	8 778	0	10 290	10 501
	a) Subvention d'inv & Fonds affectés	42	21	0	0	0
	b) Provisions pour risques et charges	0	0	0	0	0
	c) FRBG	0	0	0	0	0
	d) Emprunt subordonné	625	2 593	0	3 368	3 368
	e) Primes liées au capital	31	54	0	121	142
	f) Réserves	26	63	0	119	160
	g) Capital (appelé, versé)	5 066	5 316	0	5 732	5 832
	h) Report à nouveau	147	359	0	676	909
	i) Résultat de l'exercice	249	372	0	274	90
	Total provisions, fonds propres et assimilés	6 186	8 778	0	10 290	10 501
TOTAL PASSIF		19 127	61 433	1 746	76 495	70 379

		HORS BILAN				
	Engagements reçus					
	a) Engagements de financement					
	reçus d'établissements de crédit					
	reçus de la clientèle					
	b) Engagement de garantie					
	reçus des établissements de crédit	12 173	26 710		30 001	27 263
	reçus de la clientèle					
	c) Engagements sur titres					

ANNEXES N°8

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES AU 30.06.2015

Monsieur le Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA), et en réponse à votre demande dans le cadre de l'émission de l'emprunt obligataire envisagée, nous avons effectué un examen limité des comptes de la CRRH-UEMOA relatifs à la période du 01 janvier 2015 au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction et, n'étant pas destinés à être adressés aux actionnaires, n'ont pas fait l'objet d'un arrêté par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes internationales d'examen limité. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables du Plan Comptable Bancaire de l'UEMOA, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Caisse au 30 juin 2015, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Ce rapport est établi à votre attention et ne doit être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins que celle énoncée ci-dessus. Nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait en dehors du cadre énoncé dans le premier paragraphe.

Lomé, le 29 octobre 2015

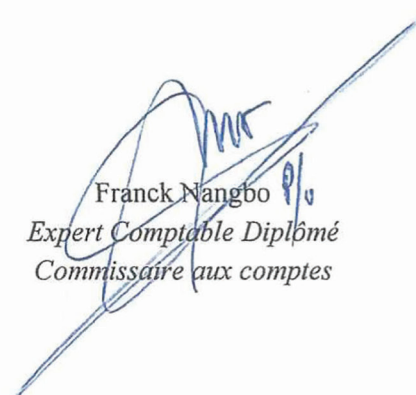
Les commissaires aux comptes

Mazars Côte d'Ivoire



Armand Fandohan
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

Auditeurs Associés en Afrique -
KPMG CI



Franck Nangbo
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Rapport Général 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la CAISSE REGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE de l'UEMOA (CRRH - UEMOA), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- le respect de la réglementation bancaire ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Le Conseil d'administration a la responsabilité d'arrêter les comptes annuels. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles généralement admises. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CRRH-UEMOA à la fin de cet exercice, conformément aux principes comptables du Plan Comptable Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

L'article 4 de l'arrêté N° 260/MEF/SG/DE du Ministre de l'Économie et des Finances de la République du Togo précise "qu'il est accordé à la CRRH-UEMOA une dérogation individuelle pour une durée de cinq ans, à la norme prudentielle qui limite les prêts accordés aux principaux actionnaires, aux administrateurs, aux dirigeants et au personnel, à 20 % des fonds propres effectifs, conformément à l'article 56 de la loi bancaire".

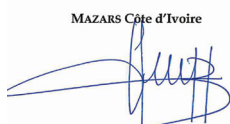
À titre d'information, l'encours global des prêts accordés aux personnes visées ci-dessus s'élève à 60 397 millions de FCFA et représente 603 % des fonds propres effectifs au 31 décembre 2014.

La situation des ratios prudentiels au 31 décembre 2014 se présente comme suit :

DEC	Ratio prudentiel	Normes	31/12/2014	Observations
2060	Fonds propres effectifs	3 000	10 013	Respecté
2061	Couverture des risques (Rapport fonds propres sur risques)	Minimum 8 %	68 %	Respecté
2062	Coefficient de couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources stables	Minimum 50 %	114 %	Respecté
2063	Coefficient de liquidité	Minimum 75 %	450 %	Respecté
2064	Liste des participations de l'établissement	Maximum 15 % des FPE	0 %	Respecté
2065	Contrôle des participations dans des entreprises autres que les banques et les sociétés immobilières	Maximum 25 % du capital de l'entreprise	0 %	Respecté
2066	Participations dans les sociétés immobilières et immobilisations hors exploitation	Maximum 15 % des FPE	0 %	Respecté
2067	Contrôle des immobilisations hors exploitation et des participations dans des sociétés immobilières	Maximum 100 %	1 %	Respecté
2068	Prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel	Maximum 20 %	N/A	Exempté
2070	Division des risques	< 75 % des FPE soit 7 510 MF CFA	Aucun engagement ne dépasse individuellement le seuil	Respecté
	Engagements individuels			Respecté
	Cumul des engagements > 25 % FPE	Maximum 8 x FPE soit MFCFA	Le montant total des engagements concernés s'élève à 42 026 MFCFA.	Respecté

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Abidjan, le 11 mai 2015

MAZARS Côte d'Ivoire

Armand Fandohan
Expert Comptable Diplômé
Associé

AUDITEURS ASSOCIES EN AFRIQUE -
KPMG CI

Franck Nangbo
Expert Comptable Diplômé
Associé

Rapport Général 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la CAISSE REGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE de l'UEMOA (CRRH - UEMOA), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- le respect de la réglementation bancaire ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de votre institution. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles généralement admises dans l'espace OHADA. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CRRH-UEMOA à la fin de cet exercice, conformément aux principes comptables du Plan Comptable Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

2. Respect de la réglementation bancaire

L'article 4 de l'arrêté N° 260/MEF/SG/DE du Ministre de l'Économie et des Finances de la République du Togo précise "qu'il est accordé à la CRRH-UEMOA une dérogation individuelle pour une durée de cinq ans, à la norme prudentielle qui limite les prêts accordés aux principaux actionnaires, aux administrateurs, aux dirigeants et au personnel, à 20 % des fonds propres effectifs, conformément à l'article 56 de la loi bancaire".

À titre d'information, l'encours global des prêts accordés aux personnes visées ci-dessus s'élève à 49 797 millions de FCFA et représente 592 % des fonds propres effectifs au 31 décembre 2013.

La situation des ratios prudentiels au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

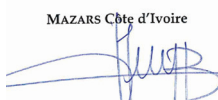
DEC	Ratio prudentiel	Normes	31/12/2013	Observations
2060	Fonds propres effectifs	1000	8 418	Respecté
2061	Couverture des risques (Rapport fonds propres sur risques)	Minimum 8 %	70 %	Respecté
2062	Coefficient de couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources stables	Minimum 50 %	114 %	Respecté
2063	Coefficient de liquidité	Minimum 75 %	248 %	Respecté
2064	Liste des participations de l'établissement	Maximum 15 % des FPE soit 1262,7 MFCFA	0 %	Respecté
2065	Contrôle des participations dans des entreprises autres que les banques et les sociétés immobilières	Maximum 25 % du capital de l'entreprise soit 1 329 MFCFA	0 %	Respecté
2066	Participations dans les sociétés immobilières et immobilisations hors exploitation	Maximum 15 % des FPE soit 1262,7 MFCFA	0 %	Respecté
2067	Contrôle des immobilisations hors exploitation et des participations dans des sociétés immobilières	Maximum 100 % des FPE	1 %	Respecté
2068	Prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel	Maximum 20 % des FPE	N/A	Exempté
2070	Division des risques	< 75 % des FPE soit 6314 MF CFA	Aucun engagement ne dépasse individuellement le seuil	Respecté
	Engagements individuels			Respecté
	Cumul des engagements > 25 % FPE	Maximum 8 x FPE	Le montant total des engagements concernés s'élève à 29 233 MFCFA	Respecté

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi sur les sociétés commerciales.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Abidjan, le 7 mai 2014

MAZARS Côte d'Ivoire

Armand Fandohan
Expert Comptable Diplômé
Associé

AUDITEURS ASSOCIES EN AFRIQUE -
KPMG CI

Franck Nangbo
Expert Comptable Diplômé
Associé

Rapport Général 2012

Rapport Général 2011

CAISSE RÉGIONALE DE
REFINANCEMENT
HYPOTHÉCAIRE DE
L'UEMOA
(CRRH-UEMOA)
Exercice clos le 31
décembre 2012

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la CAISSE REGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE DE L'UEMOA (CRRH - UEMOA), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- le respect de la réglementation bancaire ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Le Conseil d'administration a la responsabilité d'arrêter les comptes annuels. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles généralement admises. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CRRH-UEMOA à la fin de cet exercice, conformément aux principes comptables du Plan Comptable Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

2. Respect de la réglementation bancaire

L'article 4 de l'arrêté N° 260/MEF/SG/DE du Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Togo précise "qu'il est accordé à la CRRH-UEMOA une dérogation individuelle pour une durée de cinq ans, à la norme prudentielle qui limite les prêts accordés aux principaux actionnaires, aux administrateurs, aux dirigeants et au personnel, à 20 % des fonds propres effectifs, conformément à l'article 56 de la loi bancaire".

À titre d'information, l'encours global des prêts accordés aux personnes visées ci-dessus s'élève à 12 500 millions de FCFA et représente 228 % des fonds propres effectifs au 31 décembre 2012.

La situation des ratios prudentiels au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

DEC	Ratios prudentiels	Norme	31/12/2012	Observations
2050	Fonds propres effectifs	1000	5471	Respect
2061	Couverture des risques (Rapport fonds propres net risques)	Minimum 8%	73%	Respect
2062	Coefficient de couverture des emplois à moyen et long terme par le numéraire stable	Minimum 75%	151%	Respect
2063	Coefficient de liquidité	Minimum 75%	160%	Respect
2064	Liste des participations de l'établissement	Maximum 15% des FPE soit 821 MFCFA	0%	Respect
2065	Contrôle des participations dans les entreprises autres que les banques et les sociétés immobilières	Maximum 25% de capital de l'entreprise	0%	Respect
2066	Participation dans les sociétés immobilières et immobilières hors exploitation	Maximum 15% des FPE	0%	Respect
2067	Contrôle des immobilisations hors exploitation et des participations dans les sociétés immobilières	Maximum 100%	1%	Respect
2068	Prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel	Maximum 20%	-	Exonéré
2069	Structure du portefeuille	Minimum 60%	-	Non applicable
2070	Division des risques			
	Engagements individuels	< 75% FPE soit 4103 MFCFA	Aucun engagement ne dépasse individuellement le seuil	Respect
	Cumul des engagements > 25% FPE	Maximum 80 FPE soit 43 766 MFCFA	Le montant total des engagements concorde avec à 6 500 MFCFA	Respect

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi sur les sociétés commerciales.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Abidjan, le 23 mars 2013

MAZARS Côte d'Ivoire

Armand Fandohan
Expert Comptable Diplômé
Associé

AUDITEURS ASSOCIES EN AFRIQUE -
KPMG CI

Frank Nangbo
Expert Comptable Diplômé
Associé

CAISSE RÉGIONALE DE
REFINANCEMENT
HYPOTHÉCAIRE DE
L'UEMOA
(CRRH-UEMOA)
Exercice allant du 16
juillet 2010 au 31
décembre 2011

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice allant du 16 juillet 2010 au 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la CAISSE REGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE DE L'UEMOA (CRRH-UEMOA) établis en millions de FCFA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- le respect de la réglementation bancaire ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Le Conseil d'Administration a la responsabilité d'arrêter les comptes annuels. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles généralement admises. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CRRH-UEMOA à la fin de cet exercice, conformément aux principes comptables du Plan Comptable Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

2. Respect de la réglementation bancaire

Au 31 décembre 2011, les fonds propres effectifs de la Caisse s'établissent à 3 674 millions de FCFA, et le coefficient de liquidité est supérieur au minimum réglementaire de 75%. Les autres ratios n'ont pas été calculés en l'absence d'activités bancaires sur l'exercice 2011.

Par ailleurs, l'article 4 de l'arrêté N° 260/MEF/SG/DE du Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Togo précise "qu'il est accordé à la CRRH-UEMOA une dérogation individuelle pour une durée de cinq ans, à la norme prudentielle qui limite les prêts accordés aux principaux actionnaires, aux administrateurs, aux dirigeants et au personnel, à 20 % des fonds propres effectifs, conformément à l'article 56 de la loi bancaire". Sur l'exercice 2011, aucun prêt n'a été accordé aux personnes visées ci-dessus.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi sur les sociétés commerciales.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Abidjan, le 12 mars 2012

MAZARS Côte d'Ivoire

Armand Fandohan
Expert Comptable Diplômé
Associé

AUDITEURS ASSOCIES EN AFRIQUE -
KPMG CI

Frank Nangbo
Expert Comptable Diplômé
Associé

ANNEXES N°9

FICHE DE NOTATION BLOOMFIELD INVESTMENT CORPORATION



CREDIT RISK MANAGEMENT BEYOND NUMBERS

● TOGO, CRRH-UEMOA

Analyse portant sur les activités d'une institution de refinancement hypothécaire

Fiche de Notation Financière

Août 2015

Catégorie De valeurs	Échelle de notation	Monnaie	Note actu.	Note Prec.	Perspective
Long Terme	Régionale	CFA	AA	N/A	Stable
Court Terme	Régionale	CFA	A1	N/A	Positive

Bloomfield Investment Corporation

Téléphone: (225) 20 21 57 47 / (225) 2021 57 49

Fax : (225) 20 21 57 51

Jean-Paul TONGA, Directeur des opérations

p.tonga@bloomfield-investment.com

Soraya DIALLO-TOURE, Analyste Financier Senior

s.toure@bloomfield-investment.com

Joeata KETY, Analyste Financier

j.kacou@bloomfield-investment.comwww.bloomfield-investment.com

Données financières de base

En millions de FCFA	2011	2012	2013	2014
Total bilan	4 553	19 128	61 433	76 494
Creances interbancaires	3 926	18 120	60 106	72 815
Dettes représentées par un titre	-	12 500	49 814	60 447
Fonds propres	4 403	6 187	8 779	10 289
Résultat des opérations de refinancement	291	525	712	627
Résultat net	173	249	372	274

Présentation

La Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA) est un établissement financier constitué sous forme de société anonyme avec Conseil d'Administration.

Son capital social de 5 731 570 000 francs CFA au 31 décembre 2014, est réparti entre trois (3) institutions financières (29,8%) et quarante-neuf (49) banques commerciales (70,2%).

Elle a pour mission de refinancer, au profit de ses actionnaires (banques commerciales), les prêts au logement octroyés par ceux-ci à leur clientèle.

Elle mobilise, sur le marché financier de l'UEMOA, les ressources par l'émission de bons, d'obligations, de titres de créances négociables ou de valeurs mobilières de toute nature.

La CRRH peut, par ailleurs, mobiliser des ressources auprès des institutions et de partenaires financiers

Justification de la notation et des perspectives

Sur le long terme : Qualité de crédit très élevée. Les facteurs de protection sont très forts. Les changements néfastes au niveau des affaires, des conditions économiques ou financières vont accroître les risques d'investissements, quoique de manière très peu significative.

Sur le court terme : Certitude de remboursement en temps opportun très élevée. Les facteurs de liquidité sont excellents et soutenus par de bons facteurs de protection des éléments essentiels. Les facteurs de risque sont mineurs.

Facteurs clés de performance

La notation est basée sur les facteurs jugés positifs suivants :

- une forte demande de financement de l'habitat ;
- un potentiel de développement de l'habitat ;
- un soutien fort présumé des actionnaires ;
- un projet porté par l'ensemble de l'Union ;
- une intervention adaptée à l'environnement ;
- une exposition maîtrisée au risque de crédit ;
- une gouvernance de qualité.

Les principaux facteurs de la notation jugés négatifs sont les suivants :

- un cadre juridique de l'UEMOA non encore harmonisé ;
- une situation socio politique et sécuritaire sous-régional globalement fragile ;
- des financements bancaires ne répondant pas aux attentes des populations ;
- une croissance en déphasage avec les anticipations, en raison de facteurs exogènes ;
- une stratégie dont la mise en œuvre est tributaire de la volonté politique des états-membres d'accélérer les réformes du cadre juridique régional.



CRRH

UEMOA